

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUILLET 2013**

L'an deux mille treize, le quatre juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame ANTONETTI, Maire.

PRÉSENTS : Mme Delphine ANTONETTI, M. Alain LAMOUR, Mme Marie-Thérèse SCHMALTZ, Mme Agnès PRIVAT, Mme Nicole NASTEV, M. Frédéric MANCEAU, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Bernadette BROSSEAU, M. Philippe CIUCIU, M. Gilbert BOUDET, Mme Silvia THIEBAULT, M. Stéphane DELALANDE, M. Badreddine ZIANE, M. Patrick SOUTUMIER, M. Jean-Guy TAYEB, Mme Liliane ROLLAND, M. Jean JACQUIN, Mme Mireille BABONNEAU, M. Philippe HAMON, Mme Martine BOURGY, Mme Françoise JEANNERET.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. Alexandre FACCHIN (pouvoir à M. Alain LAMOUR), Mme Caroline GERENTON (pouvoir à Mme Agnès PRIVAT), Mme Patricia VINOT-PREFONTAINE (pouvoir à M. Patrick PHILIPPE), Mme Michèle MEDARD (pouvoir à Mme Marie-Thérèse SCHMALTZ), M. Bertrand DEMAREST (pouvoir à M. Jean JACQUIN).

ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS : M. LENTIGNAC Jean-Pierre, Mme Christel CORNAT.

Secrétaire : M. Philippe CIUCIU

Le quorum est constaté.

Madame ANTONETTI : Je voudrais faire une information avant de vous donner lecture des décisions prises par le Maire par délégation de compétences en intersession et avant de lire l'ordre du jour de cette séance importante pour la ville de Longpont-sur-Orge. Mardi dernier, se sont déroulés des faits d'importance à Longpont-sur-Orge. Le Préfet intervenant avec le concours de la force publique, a pour la première fois, à Longpont sur Orge, voire sur le territoire national, procédé à une démolition, à l'exécution d'une décision de justice concernant la démolition d'une construction illégale sur le territoire de la commune, qui en compte une centaine, avec quatre-vingt procès en cours. Les opérations, sous forte présence de sécurité, ont démarré à cinq heures du matin, se sont achevées vers dix-huit heures et ladite construction illégale a été entièrement démolie après tous les constats nécessaires et le respect des règles en vigueur dans ce type de situation.

Pour la première fois, l'Etat s'est engagé et compte continuer, c'est une première qui ne sera pas une dernière, pour rétablir l'état de droit à Longpont-sur-Orge et il entend bien poursuivre la lutte contre les constructions illégales. Cette situation est à la fois un début, comme je vous l'ai dit, mais aussi un aboutissement. L'aboutissement pour la ville de Longpont-sur-Orge, d'une action forte d'engagement de sensibilisation vis-à-vis de l'Etat sur un phénomène d'importance à Longpont-sur-Orge et qui engage fortement la vie collective.

Nous menons depuis cinq ans, en rupture totale avec les municipalités précédentes, une véritable politique vis-à-vis de ce problème qui se décline par une véritable maîtrise foncière, nombre de terrains, ont été préservés et rendus à leur état naturel ou à l'agriculture ou gardés en réserve, de façon à éviter qu'ils soient occupés et construits illégalement. L'ensemble des constructions illégales a fait l'objet de poursuites, de constats et de procès. Quatre-vingt sont en cours, vingt sont sous le coude du Préfet pour poursuivre la démarche. Notre démarche est celle qui avait été annoncée avant le début du mandat, que nous scandons depuis 2001/2008 : mêmes droits, mêmes devoirs pour tous à Longpont-sur-Orge. Il était tant que l'état de droit soit rétabli. Par ailleurs, je vous précise que la dernière mesure correspond à la fiscalisation des constructions illégales et de leurs habitants effective depuis l'année dernière et qui perdurera dans les années à venir.

Je dois vous préciser que l'ensemble de la municipalité se réjouit de cette situation, même si c'est tout à fait dommage d'en arriver là, mais il était temps de rétablir l'état de droit et nous nous emploierons à poursuivre.

Je dois vous informer, et cela vous explique le contexte de la tenue du conseil de ce soir, que les élus font dans ce cadre là, l'objet de menaces depuis fort longtemps et c'est la raison pour laquelle nous avons été jusqu'alors discrets.

Je dois également vous dire que mardi matin, j'ai fait l'objet de menaces, que mardi midi mon domicile et mon conjoint ont fait l'objet de démarches d'intimidation très claires et que ce matin, j'ai fait l'objet d'une intrusion dans mon jardin. Les mesures qui s'imposent ont été prises auprès du commissariat et je me réserve le droit de porter plainte vis-à-vis des auteurs clairement identifiés. Voilà pour le contexte général de la tenue de ce conseil qui en dépit de cela, doit débattre sereinement sur un acte majeur de ce mandat qui est le Plan Local d'Urbanisme et qui sera abordé dans le cadre de l'ordre du jour. Je vous demande de respecter la démocratie et que les débats soient calmes et sereins.

Je vais vous donner lecture des décisions du Maire prises par délégation de compétences en intersession.

➤ Décision n° 2013.051 du 8 avril 2013 pour signer une convention de formation des élus avec Deltaform – Carrefour des Communes – BP 20035 – 77130 MONTERAU-FAULT-YONNE - pour une formation intitulée « décoder le budget » d'une durée de 2 jours.

Le montant de la dépense s'élève à 1 100,00 € TTC et est inscrit à l'article 6535.021.50 du budget 2013.

➤ Décision n° 2013.078 du 17 mai 2013 pour signer un avenant de substitution du comptable assignataire, il appartient désormais à Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois sis 3 rue Emile Kahn – 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS de procéder au paiement des factures relatives au

marché de travaux d'aménagement des espaces publics communaux – lot 2 : éclairage public.

Les autres dispositions du marché restent inchangées. Le marché sera exécuté par la communauté d'agglomération du Val d'Orge dans les conditions antérieures jusqu'à son échéance.

➤ Décision n° 2013.079 du 3 juin 2013 pour signer avec l'auto entrepreneur Récréation un contrat concernant l'animation des ateliers fresque du festival du coquelicot le dimanche 23 juin 2013.

Le montant de la dépense s'élève à 200 € TTC et est inscrit à l'article 6232.33.70 du budget 2013.

➤ Décision n° 2013.080 du 6 juin 2013 pour signer la proposition financière avec JVS Mairistem – 7 espace Raymond Aron – CS 80547 – Saint Martin sur le Pré – 51013 Chalons en Champagne cedex, pour le renouvellement de deux postes informatiques, de l'installation de logiciels et de la maintenance.

Le montant total de la dépense s'élève à 3 347,58 € TTC, dont 2 937,97 € TTC est inscrit à l'article 2183.020.101 du budget 2013 et 409,61 € TTC est inscrit à l'article 6156.020.28 du budget 2013.

➤ Décision n° 2013.081 du 6 juin 2013 pour signer la proposition financière avec JVS Mairistem – 7 espace Raymond Aron – CS 80547 – Saint Martin sur le Pré – 51013 Chalons en Champagne cedex, pour l'acquisition, l'installation et la maintenance du logiciel Gestion financière Millésime On Line.

Le montant total de la dépense s'élève à 14 580,41 € TTC, dont 10 399,22 € TTC est inscrit à l'article 2183.020.101 du budget 2013 et 4 181,19 € TTC est inscrit à l'article 6156.020.28 du budget 2013.

➤ Décision n° 2013.082 du 6 juin 2013 pour signer avec la SARL Image In Air un contrat concernant l'animation du stage vidéo les 15-16 et 17 juillet 2013 à l'espace jeunesse.

Le montant de la dépense s'élève à 1 097,91 € TTC et est inscrit à l'article 611.33.70 du budget 2013.

➤ Décision n° 2013.084 du 13 juin 2013 pour signer avec la société SOCOTEC – 38 rue Clément Ader-Fleury – 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS – un contrat de vérification périodique unique des installations gaz dans divers bâtiments communaux.

La durée du contrat est d'un an. Le montant annuel de la dépense s'élève à 1 937,52 € TTC.

➤ Décision n° 2013.085 du 13 juin 2013 pour signer avec LA CALECHE un contrat d'engagement pour la réalisation d'une animation pour le festival du coquelicot le 22 juin 2013.

Le montant de la dépense s'élève à 200 € TTC et est inscrit à l'article 6232.33.70 du budget 2013.

➤ Décision n° 2013.086 du 14 juin 2013 pour acquérir à la société GREEN VISION – 44/46 rue de Villiers – 91310 LONGPONT-SUR-ORGE un véhicule utilitaire électrique benné GOUPIL pour la ville de Longpont sur Orge.

Le montant de la dépense s'élève à 8 056,54 € TTC. Un acompte de 3 222,62 € TTC sera versé.

➤ Décision n° 2013.087 du 14 juin 2013 pour accepter un don de quatre œuvres picturales de M. Yannick MENAGER.

Les quatre œuvres seront répertoriées à l'inventaire communal.

➤ Décision n° 2013.088 du 17 juin 2013 pour signer avec la société Jardins d'Auteuil – 9 rue Angiboust – 91460 MARCOUSSIS, le contrat d'entretien des espaces verts du secteur des Echassons pour une durée d'un an renouvelable une fois.

➤
Le montant annuel de la dépense (juillet 2013 à avril 2014) est de 4 200,00 € HT.

➤ Décision n° 2013.089 du 17 juin 2013 pour signer avec Antoine BERTAUD un contrat pour la réalisation d'un reportage photographique lors du festival du coquelicot le samedi 22 juin 2013.

Le montant de la dépense s'élève à 300 € TTC et est inscrit à l'article 6232.024.90 du budget 2013.

➤ Décision n° 2013.090 du 17 juin 2013 pour signer avec l'association Custom Bike Builders Brothers un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour le festival du coquelicot de la ville de Longpont-sur-Orge.

Le montant de la dépense s'élève à 300 € TTC et est inscrit à l'article 6232.33.70 du budget 2013.

➤ Décision n° 2013.091 du 17 juin 2013 pour signer avec l'association Zartmazone Music un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour le festival du coquelicot de la ville de Longpont-sur-Orge.

Le montant de la dépense s'élève à 300 € TTC et est inscrit à l'article 6232.33.70 du budget 2013.

➤ Décision n° 2013.092 du 17 juin 2013 pour signer avec l'association Saltandroots un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour le festival du coquelicot de la ville de Longpont-sur-Orge.

Le montant de la dépense s'élève à 300 € TTC et est inscrit à l'article 6232.33.70 du budget 2013.

➤ Décision n° 2013.093 du 17 juin 2013 pour signer avec l'association Big Bad Fat Moon un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour le festival du coquelicot de la ville de Longpont-sur-Orge.

Le montant de la dépense s'élève à 500 € TTC et est inscrit à l'article 6232.33.70 du budget 2013.

➤ Décision n° 2013.094 du 18 juin 2013 pour attribuer le marché de travaux de création d'un self pour l'école élémentaire de Lormoy et d'aménagement de la cuisine centrale, à la société BIO FROID – 5 rue de la Gaîté – 94 170 LE-PERREUX-SUR-MARNE.

Le montant de la dépense s'élève à 54 000 € HT.

Madame ANTONETTI : Je vais vous donner lecture de l'ordre du jour :

RESSOURCES HUMAINES

1. Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur Gilbert BOUDET

2. Attribution d'un bon vestimentaire.

Rapporteur Gilbert BOUDET

AFFAIRES CULTURELLES

3. Tarifs du stage « Initiation aux arts du cirque » dans le cadre du contrat local de développement culturel pour l'année scolaire 2013-2014.

Rapporteur Alain LAMOUR

4. Convention de mise à disposition de la Monaco, à titre gratuit.

Rapporteur Alain LAMOUR

TRAVAUX

5. Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention de coordination relative à l'effacement du réseau de télécommunications rue de Lormoy à Longpont sur Orge, avec France Télécom.

Rapporteur Patrick PHILIPPE

6. Autorisation donnée à Madame le Maire de signer les marchés de travaux relatifs à la construction de l'espace communal Jean Ferrat.

Rapporteur Patrick PHILIPPE

URBANISME

7. Bilan de la concertation et arrêt du Plan Local d'Urbanisme.
Rapporteur Nicole NASTEV
8. Acquisition de la parcelle AN n° 139.
Rapporteur Nicole NASTEV

INTERCOMMUNALITE

9. Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention d'attribution d'un fonds de concours investissement à la ville de Longpont sur Orge pour la réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux, avec la communauté d'agglomération du Val d'Orge.
Rapporteur Patrick PHILIPPE

ADMINISTRATION GENERALE

10. Demande de subvention dans le cadre du contrat de territoire – Dépôt du dossier.
Rapporteur Delphine ANTONETTI

FINANCES

11. Gratuité de la restauration scolaire pour les stagiaires, les apprentis, les agents en contrat unique d'insertion et les agents en contrat emplois d'avenir.
Rapporteur Gilbert BOUDET
12. Attribution de subventions aux associations.
Rapporteur Martine THOMPSON
13. Décision modificative n° 2 du budget primitif 2013.
Rapporteur Delphine ANTONETTI

AFFAIRES SCOLAIRES

14. Avenant n° 3 au marché de fourniture et de livraison des denrées alimentaires pour la confection des repas.
Rapporteur Marie-Thérèse SCHMALTZ

Questions diverses.

I – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – Rapporteur Gilbert BOUDET

Monsieur BOUDET : Dans le cadre de la politique de professionnalisation et de pérennisation des emplois précaires permanents, il s'avère nécessaire de procéder au recrutement de 3 agents en contrat à durée déterminée depuis plus de deux ans.

Deux agents occupent un emploi permanent dans les services de la restauration scolaire et un au centre technique. Il est proposé d'engager le processus de titularisation en ouvrant trois postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe. Ces agents donnent entière satisfaction par leur sérieux et leur sens du service public.

A la suite des mouvements internes et des mobilités au sein des services techniques le recrutement d'un cadre intermédiaire va permettre l'encadrement de l'équipe bâtiment.

La nomination d'un agent qui peut accéder au grade supérieur par promotion interne entraîne la modification de son grade.

Il est proposé au conseil municipal d'intégrer trois agents dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territorial de 2^{ème} classe, de modifier et de créer un autre grade.

FILIERE TECHNIQUE

SUPPRESSION	CREATION
1 adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	3 adjoints techniques de 2 ^{ème} classe 2 agents de maîtrise

VOTE : Pour la modification du tableau des effectifs, **à la majorité absolue.**

II – ATTRIBUTION D'UN BON VESTIMENTAIRE – Rapporteur Gilbert BOUDET

Monsieur BOUDET : Les fonctions exercées par les agents de la police municipale, des services techniques et du service éducation de la commune nécessitent des tenues professionnelles spécifiques.

Pour répondre au principe d'équité entre les agents, la collectivité, depuis de très nombreuses années, attribuait aux agents ne bénéficiant pas de dotation vestimentaire un bon vestimentaire échangeable dans plusieurs enseignes de magasins locaux, qui aujourd'hui s'élève à 110 € par agent.

Afin de régulariser cette situation, le comptable de la commune, sollicite une délibération du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer un bon vestimentaire de 110 € aux agents qui ne bénéficient pas de la dotation vestimentaire.

Madame ANTONETTI : Il s'agit d'une délibération de principe de régularisation, d'une situation effective depuis de longues années.

VOTE : Pour l'attribution d'un bon vestimentaire, **à la majorité absolue.**

III – TARIFS DU STAGE « INITIATION AUX ARTS DU CIRQUE » DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014 – Rapporteur Alain LAMOUR

Monsieur LAMOUR : Dans le cadre du contrat local de développement culturel, le service culturel organise un stage « Initiation aux arts du cirque ».

Présentation

Cirque Franco - Espagnol créé par la famille Hendricks, le Rudi Llata Circus voyage sur les routes de France depuis deux ans. Il présente un spectacle haut en couleurs avec des artistes talentueux : acrobates, danseuses, jongleurs, chanteurs, musiciens et clowns.

Le service culturel propose deux stages d'initiation aux arts du cirque durant les vacances de la Toussaint :

- du lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre
 - du lundi 28 octobre au vendredi 1er novembre
- Chaque après-midi de 14h à 18h.

Les deux vendredis après-midi sont consacrés aux spectacles.

Les familles sont conviées à assister à la séance.

A partir de 6 ans, ces stages sont ouverts à tous, enfants, adolescents, adultes, une initiation en famille est également possible.

Les stages sont encadrés par les artistes du cirque Rudi Llata Circus et ont lieu sous le chapiteau du cirque qui sera installé dans la prairie derrière la basilique.

Considérant la nécessité de fixer les montants des participations familiales pour cette activité, il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs de la façon suivante :

- 40 € la semaine pour les Longipontains.
- 100 € la semaine pour les non résidents.

Les recettes seront perçues dans le cadre de la régie unique de recettes « RR 31 » et inscrites aux chapitre et article nécessaires du budget en cours.

VOTE : Pour approuver les tarifs du stage « initiation aux arts du cirque » dans le cadre du contrat local de développement culturel pour l'année scolaire 2013/2014, **à la majorité absolue.**

IV – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA MONACO, À TITRE GRATUIT – Rapporteur Alain LAMOUR

Monsieur LAMOUR : Comme vous le savez, la commune est propriétaire d'un véhicule de pompier qui date de 1913, qui avait été acheté à l'époque à Monaco, c'est pour cela qu'on l'appelle la Monaco et actuellement ce véhicule de pompier est stocké dans les

services publics suite à la rénovation qui avait été faite, il y a deux ans. Rénovation complète du véhicule.

Afin de mettre en valeur ce patrimoine et de permettre au plus grand nombre de découvrir la Monaco, la commune de Longpont-sur-Orge propose de mettre gracieusement à disposition de l'Union départementale des sapeurs pompiers de l'Essonne ce véhicule.

Celui-ci restera la propriété de la ville qui pourra en disposer quand elle le souhaite. De plus, l'UDSP s'engage à accueillir des visites à la demande de la commune pour présenter le véhicule mais également les activités des pompiers de l'Essonne aux Longipontains.

Le véhicule sera dans un premier temps remis à la caserne de Monlhéry avant de rejoindre un lieu d'exposition actuellement en cours de recherche.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de la Monaco, à titre gratuit.

VOTE : Pour autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de la Monaco, à titre gratuit, **à la majorité absolue.**

V – AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE COORDINATION RELATIVE À L'EFFACEMENT DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS RUE DE LORMOY À LONGPONT-SUR-ORGE, AVEC FRANCE TÉLÉCOM - Rapporteur Patrick PHILIPPE

Monsieur PHILIPPE : La présente convention établit les modalités de mise en œuvre de l'effacement du réseau aérien de communications électroniques, propriété de France Télécom situé rue de Lormoy entre les numéros 42 et 48.

Les prestations concernées par cette convention portent sur les études de génie civil, les demandes d'autorisation, la fourniture et la pose du matériel de génie civil et de câblage, les adductions et branchements privatifs, la dépose des ouvrages existants, la surveillance des travaux de génie civil et la vérification technique des ouvrages, la réception des travaux et la documentation après travaux.

Les prestations à la charge de la collectivité concernent :

- Les demandes d'autorisation
- Les études et les travaux de génie civil
- Les adductions privatives
- La fourniture et la pose du matériel de câblage
- La dépose des ouvrages existants (câbles, supports etc.)
- Les plans de récolement et la documentation de câblage.

Le coût à la charge de la collectivité est de **680,52 € TTC**

Les prestations à la charge de France Télécom concernent le matériel de génie civil (chambres, trappes, tuyaux) posé sur le domaine public.

Le coût à la charge de France Télécom est de **373,60 € TTC**, cette somme sera reversée à la collectivité après validation des factures au moyen d'un titre de recette.

A l'issue des travaux et validation des ouvrages par France Télécom, les installations de communications électroniques deviennent la propriété de France Télécom qui en assure l'exploitation et la maintenance ainsi que le paiement de la redevance d'occupation du domaine public.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de coordination relative à l'effacement du réseau de télécommunications rue de Lormoy à Longpont-sur-Orge, avec France Télécom.

Monsieur BOUDET : Je pense qu'il faudra remplacer, dans tout le document, France Télécom par Orange. Depuis le 1^{er} juillet 2013, France Télécom n'existe plus.

Madame ANTONETTI : Très bien, nous notons votre remarque. Je pense que la convention présentée sera rédigée à la bonne identité de la société.

VOTE : Pour autoriser Madame le Maire à signer la convention de coordination relative à l'effacement du réseau de télécommunications rue de Lormoy à Longpont-sur-Orge, avec France Télécom, **à la majorité absolue.**

VI – AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHÉS DE TRAVAUX RELATIFS À LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE COMMUNAL JEAN FERRAT – Rapporteur Patrick PHILIPPE

Monsieur PHILIPPE : Les travaux relatifs à la construction de l'espace communal Jean Ferrat sont répartis en sept macro-lots et estimés à 2 500 327,05 euros TTC :

Macro-lot n° 1 : 01A VRD
01B GROS OEUVRE

Macro-lot n° 2 : 02A CHARPENTE/BARDAGE
02B COUVERTURE
02C ÉTANCHÉITÉ
02D MENUISERIES EXTÉRIEURES
02E MÉTALLERIE/SERRURERIE

Macro-lot n° 3 : 03A CLOISONS/DOUBLAGES/FAUX-PLAFONDS
03B MENUISERIES INTÉRIEURES
03C REVÊTEMENT DE SOL ET MURAL
03D SOLS SOUPLES
03E PEINTURE

Macro-lot n° 4 : 04A CVC/CHAUFFAGE

Macro-lot n° 5 : 05A ÉLECTRICITÉ

Macro-lot n° 6 : 06A ESPACES VERTS

Macro-lot n° 7 : 07A APPAREILS ÉLEVATEURS.

Une consultation a été lancée le 24 juin 2013 sous la forme d'un marché à procédure adaptée dans les conditions prévues par les articles 26 II 5° et 28 du code des marchés publics.

La date limite de remise des offres est fixée au 22 juillet 2013. La signature des marchés doit intervenir fin août 2013. Par conséquent il est proposé au conseil municipal d'autoriser, à titre exceptionnel, Madame le Maire à signer les marchés de travaux après décision de la commission d'appel d'offres.

Monsieur HAMON : Vous avez fait voter au budget 2013 une APCP d'un montant de 2 915 000,00 €. Qu'est-ce qui explique cette différence entre les 2 915 000,00 € et les 2 500 327,05 € que vous estimez aujourd'hui ?

Monsieur PHILIPPE : C'est le montant de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur LAMOUR : Ce montant correspond aux travaux réalisés par les entreprises auquel il faut rajouter le coût de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur HAMON : Cette école ne se justifie que dans le cadre d'une urbanisation du secteur du chemin de Biron et de Guiperreux. Si cette urbanisation venait à ne pas se faire, quid de cet équipement public. De plus il va lourdement endetter la commune à hauteur de 3 000 000,00 €.

Monsieur LAMOUR : Je pense que les parents qui utilisent déjà l'école maternelle Jean Ferrat apprécieront votre remarque. Je ne sais pas où aurions-nous mis les enfants de l'école maternelle actuellement scolarisés, à part dans des algécos comme cela s'est pratiqué régulièrement mais qui n'est plus la politique menée. Par ailleurs, dans l'espace Jean Ferrat, je vous le rappelle, qu'il y aura les centres de loisirs, et notamment le centre de loisirs élémentaire, puisqu'on arrive à saturation sur le centre actuel. Quant à l'urbanisation de Biron ou d'autres quartiers, vous abordez déjà le point n° 7 que nous verrons un peu plus tard.

Madame ANTONETTI : La réforme des rythmes scolaires risque fort d'aboutir à une hausse de la fréquentation du périscolaire et justifie pleinement la construction de cet espace Jean Ferrat, même si cela n'a pas contribué au choix.

VOTE : Pour autoriser Madame le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à la construction de l'espace communal Jean Ferrat.

Pour : Mme Delphine ANTONETTI, M. Alain LAMOUR, Mme Marie-Thérèse SCHMALTZ, Mme Agnès PRIVAT, Mme Nicole NASTEV, M. Frédéric MANCEAU, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Bernadette BROSSEAU, M. Philippe CIUCIU, M. Gilbert BOUDET, Mme

Silvia THIEBAULT, M. Stéphane DELALANDE, M. Badreddine ZIANE, M. Patrick SOUTUMIER, M. Jean-Guy TAYEB, Mme Liliane ROLLAND, M. Alexandre FACCHIN, Mme Caroline GERENTON, Mme Patricia VINOT-PREFONTAINE, Mme Michèle MEDARD, M. Bertrand DEMAREST, M. Jean JACQUIN, Mme Mireille BABONNEAU.

Abstentions : Mme BOURGY, Mme JEANNERET, M. HAMON

VII – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME – Rapporteur Nicole NASTEV

Madame NASTEV :

1) **Bilan de la concertation relative à l'élaboration du P.L.U.**

Le Plan Local d'Urbanisme doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal arrêtant le projet avant transmission aux personnes publiques associées. Préalablement à cette décision, le conseil municipal doit arrêter le bilan de la concertation engagée pendant toute la procédure d'élaboration du projet.

BILAN DE LA CONCERTATION

Par délibération du 18 décembre 2008, le conseil municipal de Longpont-sur-Orge a prescrit la révision du Plan d'occupation des Sols (POS) et engagé la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). La concertation est une des obligations de cette procédure et ses modalités ont été fixées lors de cette même délibération. Aujourd'hui, le projet de P.L.U. doit être arrêté par le conseil municipal et, conformément à l'article L.300-2 du code de l'Urbanisme, il est nécessaire préalablement de tirer le bilan de la concertation et de l'arrêter.

MODALITES DE LA CONCERTATION

Les modalités de la concertation, fixées par la délibération du 18 décembre 2008 sus-indiquée, ont été complétées postérieurement par celles mises en œuvre par la municipalité.

Modalités de concertation fixées par la délibération du 18 décembre 2008

Expositions à la Mairie

29 mai au 12 juin 2010 : elle s'est déroulée dans la salle du conseil municipal de la Mairie et présentait 20 panneaux. 18 concernaient le diagnostic de la commune sur les équipements et espaces publics, la circulation et les déplacements, l'environnement et le paysage urbain. Les 2 derniers indiquaient les orientations générales qui seraient reprises dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).

Une permanence de l'élue en charge du dossier de P.L.U. a été tenue le 29 mai et le 1^{er} juin 2010 afin de répondre aux interrogations des visiteurs (dont l'association Vivre aux Echassons et l'association de Défense des Sources de Longpont).

12 janvier au 26 janvier 2013 : comme la première, elle s'est déroulée dans la salle du conseil municipal de la mairie. Elle était constituée de 7 panneaux, 2 présentant le P.A.D.D., 1 pour le plan de zonage et le règlement, 2 sur des points précis de la réglementation comme la mixité sociale, le stationnement, le patrimoine naturel, 1 indiquant l'échéancier prévu pour les ouvertures à l'urbanisation des secteurs constructibles à terme, et enfin 1 définissant les 4 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Une permanence de l'élue en charge du dossier de P.L.U. a été tenue les 17 et 22 janvier 2011.

Mise à disposition permanente du public d'un cahier d'observations

Lors de l'exposition de 2010, ce cahier d'observations a recueilli les avis de 4 visiteurs.

Lors de l'exposition de janvier 2013, plus de 100 personnes y ont formulé leurs remarques.

L'utilité du registre d'observations comme moyen de concertation est démontré, puisqu'il a permis d'identifier les points d'interrogation ou d'opposition des administrés.

Réunion publique

Elle s'est tenue le 19 janvier 2013 pendant la seconde exposition. Plus de 150 personnes y ont participé. Un diaporama a été diffusé présentant le P.A.D.D., le plan de zonage, le règlement, l'échéancier d'ouverture à l'urbanisation des zones AU et IIAU. Ce document indiquait également l'objectif de construction dans chacun des secteurs, les quatre orientations d'aménagement et de programmation, 2 destinées à l'activité économique (les Echassons et la Tourelle) et 2 à l'habitat (les Folies et les Douvières).

b) Modalités de concertation complémentaires :

La municipalité a complété la concertation par :

- la parution d'un article (1 page) présentant le diagnostic communal dans le numéro 86 – Avril 2010 – du Vivre à Longpont (VAL), magazine de la ville ;
- la diffusion d'un article spécial (8 pages) dans le numéro 90 du Vivre à Longpont, consacré au Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;
- la mise en ligne sur le site internet municipal du texte complet du PADD ;
- réunion avec le Président de l'Association de Défense des Sources de Longpont ;
- des échanges avec les administrés qui s'expriment librement lors de l'interruption des séances du conseil municipal faite après l'examen des points inscrits à l'ordre du jour ;
- des réunions de quartier au cours desquelles ce sujet a été largement abordé.
- la mise en ligne sur le site internet municipal du diaporama présenté lors de la réunion publique ;

- remise de documents (POS en vigueur, porté à connaissance du préfet, contrat de mixité sociale, tableau de surfaces des différentes zones de la commune) à l'association Sauvons Longpont (créée suite à la réunion publique du 19 janvier 2013) pour lui permettre de travailler aux fins de formuler des propositions ;
- trois réunions (2 mars, 6 avril et 29 juin 2013) avec les membres de l'association Sauvons Longpont au cours desquelles le Maire, le premier adjoint et les élus du comité de pilotage ont répondu aux questions, apporté des compléments d'informations et recueilli les observations de l'association.

PRISE EN COMPTE DES REMARQUES ET OBSERVATIONS

L'ensemble des moyens mis en œuvre pour cette concertation a permis de recueillir des observations écrites, sur le cahier et par courrier (plus de 120 remarques ont été consignées ou adressées par courrier), orales au cours des différentes réunions et rencontres. La densification et la construction de logements sociaux, la circulation et l'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage rue de Brétigny, à l'entrée du hameau de Guiperreux constituent les sujets d'interrogations et de rejet du projet les plus évoqués dans ces remarques. Quelques demandes particulières ont également été formulées.

Le comité de pilotage, dans un premier temps, puis le conseil municipal en réunion de travail dans un second temps ont pris en compte ces observations en apportant les modifications suivantes :

Densification :

Projet du 19 janvier 2013	Projet arrêté le 04 juillet 2013
Ce projet prévoyait 5 secteurs d'ouverture à l'urbanisation suivant un échéancier de 0 à 5 ans ou de 5 à 15 ans :	La densité de chaque opération a été ramenée à :
Folies Sud 120 logements	Folies Sud 100 logements
Douvières 80 logements	Douvières 40 logements
Biron 315 logements	Biron 230 logements
Folies Nord 175 logements	Folies Nord 140 logements
Grotteau/Villarceaux 155 logements	Grotteau/Villarceaux 140 logements
Voie des Roches 25 logements	Voie des Roches (1) 15 logements
	Voie des Roches (2) 40 logements

Le nombre de logements pour chaque opération a été diminué afin d'en réduire la densité, sauf sur les 2 sites de la voie des Roches réservés à des accueils spécifiques.

Logements sociaux :

Le PADD prévoit une obligation de réaliser 50 % de logements sociaux dans chaque opération nouvelle. Le projet du 19 janvier 2013 permettait donc la réalisation de 435 logements à caractère social. La réduction des objectifs de l'ensemble des programmes induit une diminution du nombre de logements sociaux.

Toutefois, la municipalité entend respecter ses obligations imposées par la loi. Elle a donc identifié des secteurs où l'obligation sera portée à 100 % de logements sociaux. Il s'agit du secteur des Douvières et de la zone UB à proximité du groupe scolaire Jean Ferrat.

Par ailleurs, les 2 opérations précitées localisées voie des Roches seront également composées exclusivement de logements aidés : 40 logements pour des étudiants ou jeunes travailleurs, d'une part, et 15 logements destinées aux personnes âgées, notamment celles désireuses de quitter leur maison devenue trop grande sans avoir à s'éloigner de leur lieu de vie, d'autre part.

Circulation :

Ce thème a été repris dans une OAP spécialement mise en place pour la circulation dans le secteur des Folies qui sera le premier à recevoir des nouvelles constructions. Cette OAP prévoit des largeurs de voies et des sens de circulation qui prennent en compte l'augmentation des flux induite par l'apport de population, la préservation des propriétés riveraines et la volonté de la municipalité de limiter au maximum l'imperméabilisation des sols. Elle prévoit également la création de liaisons douces pour rejoindre les équipements du centre bourg notamment.

L'intégration de la commune dans la communauté d'agglomération du Val d'Orge permet de bénéficier des circuits de transports existants qui viennent compléter les lignes déjà en place, et par conséquent de réduire les déplacements en voiture particulière.

La réalisation d'un transport en site propre sur la RN 20 avec 2 points d'arrêt sur la commune doit inciter à l'utilisation des transports en commun.

Aire d'accueil des gens du voyage :

Le projet initial proposait une aire d'accueil, obligatoire pour les communes de plus de 5 000 habitants, à l'entrée de la ville, rue de Brétigny. Cette localisation, qui a suscité de très nombreuses remarques, a été abandonnée.

La municipalité, respectueuse de ses obligations, a décidé de créer cet équipement sur une parcelle rue de la Tourelle, déjà utilisée pour accueillir des gens du voyage itinérants.

Il s'agit sur ce point précis de confirmer que les modalités de la concertation définies dans la délibération du 18 décembre 2008, ont bien été respectées et c'est le cas, et d'arrêter le bilan de la concertation avant de passer au point concernant l'arrêt du PLU.

Madame ANTONETTI : Ces deux délibérations étant conjointes, nous poursuivrons sur le plan local d'urbanisme et voterons les deux délibérations à la fin de la présentation. Je vous rappelle qu'en fonction du nombre de personnes dans la salle, il faut du silence pour que l'on puisse entendre correctement la présentation. Je vous en remercie et donne la parole à Melle TURBAN de l'Atelier TEL – Cabinet d'urbanistes.

Mademoiselle TURBAN : Je vais vous présenter une synthèse du document de PLU qui vous a été transmis et qui est un document assez conséquent faisant plusieurs centaines de pages. Le document comprend un rapport de présentation, un PADD, 6 orientations d'aménagement et de programmation, un règlement accompagné de son plan de zonage, le tout intitulé « documents graphiques et annexes ».

On va également faire un point sur le calendrier. À la suite du vote qui aura lieu ce soir, le dossier complet du PLU sera transmis aux personnes publiques associées, qui auront trois mois pour rendre leur avis. Elles devront le rendre pour mi-octobre 2013. Ensuite, aura lieu l'enquête publique durant laquelle vous pourrez venir noter vos remarques. Cette enquête durera un mois et devrait avoir lieu, selon le calendrier prévisionnel, de mi-octobre à mi-novembre 2013.

Le commissaire enquêteur aura ensuite un mois pour faire son rapport. Tout ceci nous amène à mi-décembre 2013. Ensuite la municipalité se réunira à nouveau pour travailler sur le projet et le modifier si besoin, cela durera environ un à deux mois et une approbation devrait avoir lieu courant février 2014.

Monsieur HAMON : Ce délai de deux mois est-il incompressible ?

Madame ANTONETTI : J'ai précisé que la présentation du PLU devait se faire dans le silence. Je vous demande de laisser la présentation se faire. Les questions seront traitées après. Je vous rappelle que ce type de question aurait dû être posé depuis longtemps et l'a sans doute été dans le cadre des commissions de travail. Nous reprenons la présentation du PLU et répondrons aux questions à la fin.

Monsieur HAMON : Je demande juste une réponse par oui ou par non.

Madame ANTONETTI : Monsieur HAMON, je vous demande de ne pas interrompre la présentation.

Monsieur HAMON : Cette question est importante.

Mademoiselle TURBAN : Ce document, comme je vous l'ai indiqué, comporte un projet d'aménagement et de développement durable. Celui qui est soumis au vote ce soir est celui qui vous a été présenté lors d'un précédent conseil municipal. Pour le débat,

qui est obligatoire, je vous informe que ce document a depuis été modifié selon les nouveaux textes et les nouvelles lois entrés en vigueur, notamment, concernant l'environnement, la préservation des trames vertes et bleues, qui sont les continuités écologiques, mais également, le besoin de densification et pour limiter l'étalement urbain, la protection des secteurs agricoles et enfin, la loi Duflot qui porte à 25 % le logement social en 2025.

Les orientations d'aménagement et de programmation sont au nombre de six. La première porte sur l'échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation qui définit 10 secteurs en tout, en zones à urbaniser qui ne sont pas encore ouvertes au POS. Elles sont planifiées à très court terme pour certaines d'entre elles, ce qui aboutira à 200 logements, à court terme, 385 logements supplémentaires, à moyen terme, 240 logements supplémentaires pour aboutir en 2030 aux 1 000 logements évoqués dans le projet d'aménagement et de développement durable.

Monsieur HAMON : Il manque la lecture d'un chiffre au bas de la page précédente et celui-ci est important. Il faut le donner.

Madame ANTONETTI : Monsieur HAMON, je vous ai déjà demandé de ne pas interrompre la présentation. Vous avez eu tout le loisir depuis trois ans de poser ce type de question. Je vous rappelle également que la salle, selon le règlement en vigueur dans toutes les communes de France, ne doit pas se manifester et assurer la sérénité des débats. J'espère ne pas avoir à vous redire cela. Vous ne posez pas de questions pendant la présentation, vous laissez celle-ci se dérouler.

Monsieur HAMON : A ce moment là, la présentation doit être complète.

Madame ANTONETTI : Dans votre dossier du conseil municipal vous avez la totalité du document.

Monsieur HAMON : Le public n'a pas le dossier. Je demande à ce que l'on visionne la page précédente. Nous sommes ici dans une instance démocratique.

Madame ANTONETTI : C'est vous qui bafouez la démocratie aujourd'hui en entachant la sérénité des débats du conseil municipal de cette ville.

Monsieur HAMON : C'est une instance démocratique. Je vous demande d'afficher la page précédente.

Madame ANTONETTI : Nous allons l'afficher, mais je ne veux plus que la présentation soit interrompue.

Monsieur HAMON : Je veux que Mademoiselle TURBAN donne le chiffre final qui est tout en bas du tableau sur la page précédente. Merci.

Madame ANTONETTI : Vous n'avez pas à l'exiger.

Monsieur HAMON : Si, je l'exige.

Madame ANTONETTI : Je rappelle que la salle ne doit pas se manifester. Monsieur HAMON, nous présentons la page et c'est votre dernière interruption de la présentation.

Monsieur HAMON : Si la présentation est complète, ce sera ma dernière intervention. Laissez-nous parler, nous sommes dans un pays démocratique.

Madame ANTONETTI : La démocratie dans notre pays est garantie par des règles, comme dans toutes les démocraties et toutes les Républiques, et je vous demande de les respecter. Le règlement intérieur du conseil municipal a été voté, il fixe les modalités et la police de l'assemblée. Vous l'avez voté et je vous demande de le respecter. Vous êtes aussi un élu de la République et c'est en faisant ces interruptions intempestives que vous la bafouer.

Mademoiselle TURBAN : Cet échancier d'ouverture à l'urbanisation a prévu également, qu'à plus long terme, il pourrait y avoir de nouveaux logements, ce qui aboutirait à 1 990 logements au-delà de 2030.

Par rapport à cet échancier d'ouverture à l'urbanisation, les premiers secteurs qui doivent être ouverts à l'urbanisation doivent aboutir à 200 logements supplémentaires à très court terme. Ces logements se situeront pour partie autour du secteur du Centre Bourg, notamment dans le secteur des Folies. C'est pour cette raison que l'organisation des déplacements dans ce secteur a été réfléchi et mise en place sur une orientation spécifique. Cette orientation spécifique va de la rue de la Tourelle jusqu'à la rue de Paris.

La troisième orientation d'aménagement et de programmation porte sur le secteur des Echassons puisque ce secteur représentant la zone d'activités des Echassons n'est pas encore finalisé. Le but est de finaliser la zone pour pouvoir urbaniser les parcelles qui sont encore en friche, en réalisant une voie interne qui permettra de limiter les nuisances pour les habitants du quartier des Echassons, puisque la voie du Mort Rû serait rendue au déplacement piéton, et pour prendre également en compte le futur réaménagement de la RN20.

La quatrième orientation d'aménagement et de programmation porte sur le secteur de la Tourelle qui se trouve à l'entrée de ville, à l'ouest, au niveau de la rue du Pont aux Pins et la rue de la Tourelle. Elle est également destinée à accueillir de l'activité dans le but de réaménager cette entrée de ville, pour lui donner un autre visage. La création d'une

nouvelle voie pour desservir l'entreprise Brico Dépôt est également prévue. Elle passerait désormais par la rue du Pont aux Pins et non plus par la rue de la Tourelle ce qui permettra de limiter les nuisances pour les riverains.

La cinquième orientation d'aménagement et de programmation porte sur le secteur des Folies qui est divisé en deux sous-secteurs, le secteur sud et le secteur nord. Dans cette orientation d'aménagement sont prévus de nouveaux logements pour répondre notamment à l'objectif de la loi Duflot : 100 logements dans le secteur sud avec une densité de 40 logements à l'hectare, la prise en compte du patrimoine naturel que sont les sources et les pierrées, la création de liaisons douces prévues sur le secteur sud qui sera tout de suite ouvert à l'urbanisation, des liaisons douces qui permettront de mieux mailler le secteur avec le reste du Centre Bourg et des espaces publics, notamment, un parc au niveau du réservoir des Folies.

La dernière orientation d'aménagement et de programmation porte sur le secteur Biron qui ne sera pas tout de suite ouvert à l'urbanisation. Sa programmation est déjà à peu près connue. Ce secteur accueillera des logements, un terrain multisports et une salle polyvalente. Sera également prévue la prise en compte d'une continuité écologique qui va du nord au sud dans le cadre de l'aménagement de ce secteur.

Enfin, le dernier point concerne la réglementation et le plan de zonage. Le plan de zonage prévoit 5 zones urbaines, ce sont des zones ouvertes immédiatement à l'urbanisation.

Sur l'ensemble du PLU, par rapport au POS, une règle a été supprimée, il s'agit de l'article 5, puisqu'il n'y aura plus de surface minimum de parcelle, sur aucun des secteurs de la ville, c'est désormais interdit par la loi. Sur l'ensemble des zones d'habitat les règles de hauteur seront régies par une hauteur à façade puis une hauteur totale. 50 % des logements devront être des logements sociaux à partir de la construction de trois logements. Et enfin, les nouvelles impasses seront interdites.

Je vais passer à la description de la zone UA qui se trouve en rouge foncé et qui correspond au tissu ancien de Longpont-sur-Orge.

Sur ce secteur les implantations se feront à l'alignement de la rue, dans une bande constructible de 25 mètres à partir de l'alignement. La hauteur à la façade pourra atteindre 7 mètres, la hauteur totale 11 mètres. Le COS ne change pas par rapport au POS, il sera de 0.80 pour les parcelles de plus de 500 m².

La zone UB est une zone d'habitat mixte, accompagnée de commerces et d'activités, qui se situe à la jonction des hameaux le long de la rue de Paris et le long de la route de Montlhéry ainsi que dans le petit secteur de la Butte du Moulin à Vent. Les

implantations pourront se faire soit à l'alignement soit au recul de 3 mètres. L'emprise au sol sera de 40 %, la hauteur de façade de 10 mètres, la hauteur totale de 13 mètres et le COS de 0.80.

La zone UG est la zone d'habitat à vocation plutôt résidentielle et est divisée en plusieurs zones. Elle se situe dans le secteur orangé que vous trouvez sur la carte.

Le premier secteur, UGb, correspond au secteur des Echassons pour lequel la réglementation est identique au POS.

Les secteurs UGa et UGc sont les secteurs pavillonnaires plus ou moins denses selon les endroits. L'implantation dans cette zone se fera entre 3 et 5 mètres de l'alignement dans une bande de constructibilité de 25 mètres, l'emprise au sol est de 40 %, la hauteur de la façade est de 7 mètres, la hauteur totale de 10 mètres, le COS de 0.45.

Le dernier secteur de cette zone UG se situe au niveau de la voie du Chemin des Près Neufs en zone inondable. Il aura des règles particulières de conservation de la pleine terre.

On passe ensuite à la zone d'activités qui est la zone UI, en violet sur la carte. Elle est dédiée à l'activité économique artisanale, industrielle et commerciale. Dans ces zones les impasses seront autorisées seulement si elles laissent la possibilité aux camions de faire demi-tour. L'implantation sera en retrait de 5 mètres, l'emprise au sol de 50 %, la hauteur totale de 12 mètres et le COS de 1. Ce qui ne change quasiment rien par rapport à la règle du POS.

La dernière zone urbaine est la zone UL, en bleu sur le plan. Elle est dédiée aux équipements publics ou privés. Les implantations se feront en retrait de 5 mètres, l'emprise au sol sera de 30 %, la hauteur totale de 12 mètres et le COS de 0.50.

Les zones AU sont les zones ouvertes à l'urbanisation, dès l'approbation du PLU, sous réserve de la réalisation des équipements correspondants et de la viabilisation des terrains. La première zone concernée est la zone AUa qui est la zone du secteur des Folies. Dans cette zone l'implantation sera en recul de 3 mètres, l'emprise au sol de 45 %. En ce qui concerne les hauteurs, ce sera selon l'environnement existant, quant on sera à côté des constructions existantes les hauteurs seront de 7 mètres en façade et de 10 mètres au total, et à côté du chemin Croix Rouge Fer, elles seront de 10 mètres de façade et de 13 mètres au total. Le COS à côté des logements existants sera de 0.60 et à côté du chemin Croix Rouge Fer de 0.80.

La zone AUb concerne un petit secteur le long de la voie des Roches. Ce secteur est le plus au nord et devra également être viabilisé pour être ouvert à l'urbanisation. Dans ce

secteur, ce sont les règles de la zone UG qui sont reprises. L'implantation sera à 3 mètres de l'alignement, l'emprise au sol de 40 %, la hauteur de 7 mètres en façade et de 10 mètres au total et un COS de 0.45.

La dernière zone AU, est la zone AUI ouverte à l'urbanisation pour accueillir de l'activité. Elle est sur le secteur de l'orientation d'aménagement et de programmation de la Tourelle. Sur cette zone, sont reprises les règles de la zone UI, une implantation à 5 mètres de l'alignement, une emprise au sol de 50 %, une hauteur maximum de 12 mètres et un COS de 1. Les autres zones, en gris foncé sur le plan de zonage, seront ouvertes à l'urbanisation sous réserve d'une modification du document. Elles ne seront donc pas ouvertes aujourd'hui à l'urbanisation. Elles se feront en fonction de ce qui est prévu dans l'échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation. Ces zones sont vides de règlement, seuls les articles 6 et 7 sont renseignés puisqu'ils sont obligatoires par la loi. Des règles sont également prévues pour que les constructions existantes puissent s'agrandir.

Le plan de zonage comporte une zone A, zone agricole, qui prend quasiment le plus d'espace sur la commune et qui est exclusivement dédiée à l'entretien des espaces agricoles et aux constructions agricoles.

Enfin, la dernière zone est la zone N, réservée à l'entretien et à la préservation des espaces naturels mais qui peut également accueillir des constructions agricoles et des équipements publics. Cette zone comporte trois petits sous-secteurs, un sous-secteur Nj qui se situe au nord de la ville à côté du quartier des Echassons qui devrait accueillir des jardins familiaux, un secteur Np qui se trouve le long de la vallée en face des équipements de Lormoy et tout au sud de la commune, dédié au pâturage afin de permettre la préservation des espaces ouverts mettant en valeur la vallée. Tous ces espaces sont en vert sur le plan de zonage. Le dernier petit sous-secteur est la zone Nv réservée à l'aire d'accueil des gens du voyage qui se situe le long de la rue de la Tourelle.

Pour compléter ce plan de zonage, il y a divers éléments qui viennent protéger le patrimoine, tout d'abord le patrimoine remarquable. Sur le plan de zonage sont identifiées les constructions remarquables qui sont pour la plupart dans les hameaux, qui sont très représentatives du tissu rural longipontain, ainsi, que les murs et le réseau des sources. Ces éléments sont décrits en annexe du règlement et seront protégés dans le règlement.

Pour le patrimoine naturel, le règlement prévoit un coefficient de pleine terre applicable à toute demande de permis de construire sur l'ensemble des zones U. Il limitera l'imperméabilisation des parcelles. Sont également prévus des espaces boisés, classés, existants. Pour préserver davantage le patrimoine naturel, le PLU prévoit des espaces

verts protégés, permettant non pas de préserver seulement les espaces boisés, mais également les espaces verts ouverts qui ne sont pas boisés et qui peuvent être des pelouses par exemple. Sont également, préservés des espaces écologiques protégés, ce sont des espaces permettant de conserver les continuités écologiques identifiées dans le projet d'aménagement et de développement durable.

Enfin, sur la demande du SIVOA, les berges sont également protégées sur une distance de 10 mètres d'une part et d'autre de celles-ci. Aucune imperméabilisation de sol ne sera possible afin de préserver les cours d'eau.

Madame ANTONETTI : Avez-vous des interventions à faire ?

Monsieur JACQUIN : Monsieur Bertrand DEMAREST, qui ne peut pas être présent ce soir, m'a demandé de vous faire part de ses remarques et de ses constatations sur le PLU. Je vous donne sa déclaration.

« Je regrette de ne pouvoir être présent à ce conseil municipal et de m'exprimer personnellement sur le sujet du PLU. Dans un premier temps, contrairement à ce que l'on peut entendre ou lire ici ou là, je confirme que les membres du groupe Longpont Démocratie et Patrimoine ont été tenus informés par mes soins et à ma demande en tant que représentant de cette formation au sein du groupe de travail PLU au fur et à mesure de l'évolution de ce projet, et ce, jusqu'à fin février 2013, date de ma démission du groupe Longpont Démocratie et Patrimoine. Etre pour ou contre ce projet est une toute autre affaire, mais le mensonge ne grandit personne. Lors du précédent mandat communal, nous avons eu à gérer ce même dossier.

A cette époque, la contrainte en logements sociaux était moins importante et surtout la notion de densification n'était pas encore, ou peu, d'actualité. Pour élaborer ce document, nous avons privilégié la concertation avec les Longipontains plutôt qu'avec les services de l'Etat. La réalisation de logements sociaux était limitée et les zones constructibles étaient inférieures à celles du POS. La sanction a été sans appel : refus du dossier par Monsieur le Préfet pour les raisons évoquées ci-avant.

Pour ce qui concerne le projet actuel, j'ai plusieurs remarques. Il faut saluer le travail réalisé par le groupe de travail PLU dans un esprit de coopération et d'écoute, groupe dans lequel figurent des membres de la majorité et des représentants des groupes d'opposition, sans oublier, un important travail de préparation et de rédaction par le bureau d'étude. Il est important de noter les évolutions notables liées aux nouvelles lois en vigueur, à savoir : l'objectif de réalisation de 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025, avec des pénalités multipliées par 5 et la limitation des aides de l'Etat en cas de carence de logements sociaux, à quoi, il faut ajouter l'objectif de réaliser un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces naturels dans la perspective

de développement durable, autrement dit : gestion économique de l'espace et donc densification. Sur ce dernier point, les services de l'Etat sont unanimes (DDT, chambre d'agriculture, bâtiment de France). A titre personnel, c'est cette notion de densification qui me paraît la plus contraignante et contestable, même si un effort a été réalisé dans ce domaine, entre le projet de janvier 2013 et celui de juillet 2013, en limitant cette densification entre 20 % et 50 % selon les secteurs. Certes, c'est la loi, il est important de préserver les espaces naturels mais un juste équilibre devrait être accepté par les services de l'Etat avec des espaces de respiration entre les constructions.

Pour préparer ce document de PLU, la municipalité a privilégié la concertation avec les services de l'Etat, plutôt qu'avec les Longipontains. Mais comment faire autrement (Voir l'échec du précédent projet) ?

A partir du moment où l'on constate, dans les réunions, que ce sont ces services qui définissent et tracent les contours des PLU, allant même jusqu'à préciser quelles sont les zones de la commune à urbaniser ou non, il en résulte un malaise et une frustration car il ne reste, aux élus, qu'un rôle d'adaptation du projet. Si ce projet de PLU ne devait pas aboutir à une validation par le Préfet, les contraintes de l'Etat ne disparaîtraient pas pour autant : 25 % de logements sociaux, mixité et densification. Il est préférable que le secteur de l'urbanisme soit géré par les futures municipalités plutôt que par un Préfet, de façon arbitraire et impersonnelle, avec un minimum de concertation avec les habitants.

De plus, la loi SRU permet au document d'urbanisme PLU un caractère évolutif avec des révisions simplifiées. Libre donc, aux futures municipalités, de modifier et réviser ce PLU. Ne serait-ce que pour ces derniers éléments, je suis favorable au projet présenté. »

Madame le Maire, si vous le permettez, je souhaiterais enchaîner avec un point de vue personnel sur le comité de pilotage et sur le PLU.

Je vais vous livrer maintenant mes propres commentaires sur le groupe de travail qui a travaillé pendant quatre ans et auquel j'ai participé.

Tout d'abord, je voudrais réagir face à la campagne de désinformation menée par Monsieur HAMON depuis plusieurs mois, qui par ce moyen tente de jeter du discrédit sur le comité de pilotage qui a travaillé à l'élaboration de ce projet avec le concours de l'atelier TEL. Cette campagne mensongère, outre qu'elle abuse les Longipontains et attise les peurs, vise aussi à discréditer les élus de l'opposition qui font partie du comité de pilotage. Pour ces raisons, j'entends réagir et rétablir ma part de vérité. Selon Monsieur HAMON, il y aurait eu un comité réduit qui se serait réuni en catimini, peut-être même un cabinet secret, que sais-je encore et qui agirait dans le dos des Longipontains. Il n'y a jamais eu rien de tout cela, c'est de l'affabulation. Monsieur

HAMON ne peut pas l'ignorer puisque tout comme le groupe Bien Vivre à Longpont auquel j'appartiens, le groupe Longpont Démocratie et Patrimoine a approuvé la constitution de ce comité de pilotage et y a même délégué un de ses membres, le plus expert de l'un d'entre nous au sein de l'opposition, Bertrand DEMAREST, ancien Maire adjoint à l'urbanisme.

Dès lors, les deux groupes d'opposition ont eu accès à toutes les informations sans restriction. Bertrand DEMAREST l'a rappelé dans son propos. Vous me ferez la grâce, ainsi qu'à Bertrand DEMAREST, de croire que si nous avons constaté que le processus de révision du PLU était dévoyé ou instrumentalisé pour quelle que raison que ce soit, je l'aurais immédiatement dénoncé et j'aurais suspendu ma participation à ces travaux, mais cela n'a pas été le cas. Le comité de pilotage a été parfaitement constitué au regard des exigences de la loi, c'est la réalité. Monsieur HAMON peut bien répéter ses mensonges dix mille fois, ils n'en deviendront pas des vérités pour autant. Sur le travail du comité de pilotage, je suis en accord avec le constat de Bertrand DEMAREST. Je salue tout particulièrement la richesse des échanges, la liberté de parole et le travail considérable de l'atelier TEL pour nous apporter des conseils judicieux et si nécessaire nous mettre également en garde. Je salue aussi la lucidité et le sens des responsabilités de chacun, qu'il s'agisse des élus, du service urbanisme et également de l'atelier TEL dans ce travail très long et prenant. Je tiens à souligner la compétence reconnue de Madame NASTEV et de son souci de favoriser la liberté de parole au sein du comité de pilotage.

Je déplore néanmoins un travail extrêmement contraint par un ensemble de lois et de règlements dont la cohérence entre eux n'est pas la première vertu, et par des services de l'Etat, ni ouverts, ni accommodants. Il en ressort bien évidemment une immense frustration due à cette liberté très surveillée mais aussi le sentiment d'avoir servi au maximum les intérêts des Longpontains dans ce contexte. Alors oui, ce projet de PLU est de ce point de vue là, un compromis entre nos aspirations personnelles et collectives les plus profondes, les contraintes qui nous sont imposées par l'Etat et notre environnement que nous ne pouvons pas ignorer.

Fallait-il faire le dos rond ? Attendre que les lois changent et nous déchargent de nos obligations ? Franchement, c'est un rêve naïf et puéril et ce n'est pas une option.

Fallait-il nous situer en rupture avec les lois applicables, pour, comme l'a dit ici même l'ancien Maire Monsieur SCHERCHEN, chercher uniquement à plaire aux Longpontains. Nous connaissons la réponse, le PLU a été rejeté par le Préfet et Longpont-sur-Orge s'est retrouvé en constat de carence aggravé en 2008 avec des pénalités alourdies. Ce n'est pas non plus une option. L'Etat a tous les moyens nécessaires pour faire plier les récalcitrants : augmentation jusqu'à un facteur cinq des pénalités pour carence de logements sociaux, fermeture de l'accès aux subventions, imposition par le Préfet de logements sociaux selon ses vues et en dépit des nôtres. Tout

cela se produit déjà dans d'autres communes. Je suis bien conscient que ce PLU introduit un grand changement à Longpont-sur-Orge avec des responsabilités nouvelles en matière de logement, et comme tout changement, cela fait peur. Peur dont quelques uns aimeraient bien en faire leur fonds de commerce.

Je crois les Longipontains suffisamment mûrs, responsables et lucides pour voir dans cet outil un instrument qui nous permettra de maîtriser notre destin plutôt que de nous le voir imposer. Quoi qu'en disent les détracteurs du PLU, je suis prêt à parier qu'ils se dédiront plutôt que de revenir dessus s'ils venaient à être en situation de le faire. Je voterai en faveur de l'arrêt de l'étude du PLU, en souhaitant que celui-ci soit rapidement validé par l'Etat, afin d'aller maintenant de l'avant, après plus de 10 ans de travaux. Il appartiendra aux municipalités qui viendront de le décliner au quotidien avec discernement, car les Longipontains très légitimement attachés à leur cadre de vie, y veilleront.

Monsieur LAMOUR : Je souhaiterais apporter une précision sur l'aire d'accueil des gens du voyage. La loi impose de situer un endroit sur la commune pour l'aire d'accueil des gens du voyage, mais il y a un élément important dont il faut tenir compte, c'est que l'installation d'une aire d'accueil des gens du voyage est une compétence intercommunale, donc de l'agglomération et c'est d'ailleurs l'une de mes délégations. Le schéma départemental d'aire d'accueil des gens du voyage a prévu un aménagement pour le Val d'Orge et tient compte que l'aire de Brétigny-sur-Orge qui théoriquement devait être de 40 places, est de 60 places.

Le schéma départemental demande au Val d'Orge 46 places à réaliser réparties sur 6 communes. Sainte-Geneviève-des-Bois et Villemoisson ont prévu une aire commune de 22 places, il reste donc 24 places réparties théoriquement entre Fleury-Mérogis, Plessis-Pâté, Saint-Michel-sur-Orge et Longpont-sur-Orge. Au dernier bureau d'agglomération, nous avons demandé à nos collègues du Val d'Orge, compte tenu de la spécificité de Longpont-sur-Orge, de voir si ces 24 places ne pouvaient pas être réparties entre Fleury-Mérogis, Plessis-Pâté et Saint-Michel-sur-Orge. Nous avons reçu un premier avis favorable qui reste à confirmer. Il restera ensuite la confirmation de l'Etat. Tout ceci pour vous dire, que nous travaillons dans ce sens et que nous avons bon espoir d'aboutir. Puisque j'ai la parole, j'ai une question à poser à Monsieur HAMON dont je lis régulièrement le blog fort intéressant. Dans l'un de vos articles, vous évoquez les contre-propositions de l'opposition dont nous n'avons pas tenu compte. Ma question est simple, quelles sont ces contre-propositions ?

Monsieur HAMON : Dans un premier temps, il est clair que notre groupe a fait une erreur manifeste en désignant Monsieur DEMAREST au comité de pilotage. En tant que Maire adjoint à l'urbanisme et prétendant faire partie de l'opposition municipale, sa légitimité et ses compétences ne semblaient faire pour nous aucun doute. Je persiste à

dire que les comptes rendus de Monsieur DEMAREST à notre groupe étaient totalement insignifiants. La seule chose dont Monsieur DEMAREST nous a rendu compte c'est simplement du nombre de logements prévus sur les programmes d'urbanisation de la commune. A partir du moment où nous avons signifié à Monsieur DEMAREST notre opposition catégorique, celui-ci n'a plus eu aucun contact avec nous, et j'apprends ce soir, qu'il aurait démissionné du groupe au mois de février.

Je vais vous donner lecture de nos observations sur le PLU, tout d'abord sur la forme. Madame NASTEV vous nous avez donné lecture d'une véritable litanie d'étapes prétendue de concertation, plutôt une récupération d'un certain nombre de discussions plus ou moins formelles, mais une concertation ne s'improvise pas. Il ne suffit pas de bavarder de choses et d'autres pendant une heure avec le Président de telle association environnementale, il ne suffit pas de dire PLU au détour d'un trottoir, ou de rédiger un article à sens unique. L'avis émis par l'association des Echassons n'a connu ni réponse, ni contre-proposition. Les demandes de l'association des sources sont restées sans réponse. La dernière réunion de concertation prétendue avec l'association Sauvons Longpont a même eu lieu alors que le PLU arrêté était déjà dans les boîtes aux lettres des élus. D'ailleurs, si vous aviez eu réellement une démarche de concertation les Longipontains n'auraient pas eu à se constituer en association pour se défendre, ni à venir protester lors des réunions publiques. Une vraie concertation c'est un projet que l'on partage depuis le début et pendant toute son élaboration.

Je souhaiterais faire maintenant des remarques sur le fond. Permettez-moi de douter de la solidité de votre projet. Une lecture du rapport de représentation, même rapide, montre des incohérences qui rendent l'ensemble peu crédible. Vous préservez des espaces agricoles, ce qui est très bien, mais en ne tenant aucun compte des déplacements d'engins agricoles dans les schémas de circulation, vous condamnez l'activité. Vous prétendez préserver l'axe écologique nord-sud de circulation des espèces tel qu'il est recommandé par le SDRIF mais vous créez en plein milieu une barrière urbaine infranchissable avec un grand ensemble chemin de Biron. De même, la circulation des espèces, entre le biotope vallée et le biotope plateau, permise aujourd'hui par l'espace ouvert des Buarts, serait stoppée par la construction de 190 logements. Les données démographiques montrent une représentation très équilibrée de toutes les tranches d'âges, c'est ce que dit le document. Le projet parle de construire des logements pour pouvoir garder les jeunes Longipontains, cela sent le faux prétexte. En résumé, ce projet n'est pas abouti et pas cohérent. Il n'est même pas sérieux de nous présenter un texte où il est question, à deux endroits, d'installer un pôle enfance aux anciennes salaisons, projet que vous avez jeté aux oubliettes depuis déjà plusieurs mois.

Votre projet ne peut pas être accepté par les Longipontains. Il n'y a rien sur la défense du cadre de vie des Echassons, réclamé par les riverains contre les risques liés à la zone d'activités, dont vous proposez au contraire qu'elle s'étende jusqu'à la voie du Mort Rû.

Vous prévoyez une densification extrême, trois fois plus par rapport à ce qui se pratique. Ce n'est pas par conservatisme que nous défendons une continuité minimum, une certaine stabilité, mais parce que les Longipontains ont choisi ce cadre de vie, parfois, en fuyant des communes comme Massy, Sainte-Geneviève-des-Bois ou Morsang-sur-Orge. Ce que l'on entend le plus souvent dans leur bouche, c'est qu'ils n'ont aucune envie que Longpont-sur-Orge devienne une ville. D'ailleurs, vous reconnaissez vous-même, en page 325 du rapport de présentation, que les constructions prévues correspondent à une densification deux fois et demi supérieures à l'objectif fixé par le SDRIF, quel excès de zèle. Vous proposez d'augmenter de près de 50 % le nombre de logements, mais les seules voiries prévues sont les dessertes internes des futurs grands ensembles. Cela signifie des afflux de voitures se déversant dans les voies aussi étroites que la rue de la Source, le chemin Croix Rouge Fer, la rue du Mesnil et le chemin de Biron. Votre PLU cite les problèmes aigus de notre commune : urbanisation anarchique sur l'ancienne emprise C6, circulation de transit, dépérissement du centre, mais il n'apporte aucune réponse. Au contraire, en ne répondant qu'à l'objectif de constructions que vous vous êtes fixée toute seule, il va les aggraver ou créer de nouveaux problèmes.

Votre proposition de construire l'aire d'accueil des gens du voyage au milieu de l'ex-emprise C6, ne ressemble pas à un début de solution pour cette zone, loin de là. Je terminerai en vous posant une seule question, Madame ANTONETTI, une question simple qui appelle une réponse simple, claire et rapide. Je crois que si vous ne donnez pas la bonne réponse, le public présent saura très bien rectifier lui-même. Pensez-vous que le PLU, que vous présentez ce soir, corresponde aux attentes des Longipontains ?

Monsieur LAMOUR : Excusez-moi Monsieur HAMON, vous n'avez pas répondu à ma question, à savoir : quelles sont vos contre-propositions ? Deuxième question, êtes-vous favorable à l'application de la loi Duflot ?

Monsieur HAMON : N'essayez pas de détourner l'attention de votre PLU avec votre dialectique politicienne. Auriez-vous honte de votre projet ou peur qu'il soit trop visible ? Quand vous dites, Madame ANTONETTI, « sur l'obligation par le Préfet », malgré votre insistance à répéter cet argument, nous ne vous croyons pas. D'ailleurs en début d'année, vous prétendiez avoir composé avec l'obligation légale de construire pour préserver autant que possible l'agrément de notre commune. Mais suite à la mobilisation des Longipontains, vous réduisez le nombre de constructions prévues. Qu'est ce qui nous dit que vous ne pourriez pas réduire encore vos ambitions ? Avez-vous un écrit du Préfet à nous montrer, pour prouver que c'est bien lui qui demande autant de constructions ? Voilà, on sait que le Préfet reconnaît votre acharnement à construire un maximum et non pas que c'est lui qui vous l'impose.

Je vais parler simplement, si vous permettez que je termine, de la réduction du nombre des logements depuis le 19 janvier. Quelques quantités ont été réduites, c'est vrai, mais bizarrement votre tableau dans la note de synthèse ne montre pas qu'en contrepartie une nouvelle zone, aujourd'hui principalement naturelle, est ouverte à la construction de votre nouveau projet, pour 90 logements chemin de la Guayère.

Ce qui manque surtout c'est la comparaison avec la constructibilité actuelle définie par le POS, c'est-à-dire la différence avec le type d'habitat que nous connaissons et que nous avons choisi pour venir vivre à Longpont-sur-Orge. Tout le monde a d'ailleurs pu constater, avec votre ensemble de logements chemin des Mascadées, que le POS permet déjà de faire des choses extrêmement denses. Les nouvelles zones que vous proposez sont encore trois ou quatre fois plus denses.

Je vais donc reprendre le tableau que Madame NASTEV a évoqué tout à l'heure :

- Au Folies sud, présentation du 19 janvier : 120 logements, PLU du 4 juillet : 100 logements, constructibilité au POS : 40 logements.
- Au Douvières : 80 logements le 19 janvier, 40 logements le 4 juillet, il était prévu à l'origine 12 logements.
- Chemin de Biron, présentation du 19 janvier : 315 logements, PLU du 4 juillet : 230 logements et constructibilité au POS : zéro logement.
- Folies nord, 19 janvier : 175 logements, PLU du 4 juillet : 140 logements, constructibilité au POS : 30 logements.
- Villarceaux, 19 janvier : 155 logements, PLU du 4 juillet : 140 logements, constructibilité au POS : 30 logements.
- Voie des Roches, 19 janvier : 25 logements, PLU du 4 juillet : 55 logements, constructibilité au POS : 11 logements.
- Guayère, 19 janvier : zéro logement, PLU du 4 juillet : 90 logements, constructibilité au POS : zéro logement.
- Au total, présentation du 19 janvier : 870 logements, PLU du 4 juillet : 795 logements et constructibilité au POS : 123 logements.

Voilà, j'ai terminé Madame ANTONETTI.

Monsieur LAMOUR : Excusez-moi, Monsieur HAMON, je suis un peu têtue. Je ne vous ai pas posé une question politique, et pour quelqu'un qui aspire à de si hautes fonctions, je vous demande quelles sont vos contre-propositions. Sur votre blog, vous écrivez : Aucune contre-proposition de l'opposition n'a été prise en compte. C'est ce que vous écrivez, on peut le vérifier. Deuxième question : Que faites-vous de la loi Duflot ?

Monsieur HAMON : Je vais répondre très brièvement. La loi Duflot existe. Monsieur LAMOUR, est-ce que toutes les communes de France seront à 25 % de logements sociaux en 2025 ? Si vous aimez tant les logements sociaux, il y a des communes dans les environs qui ont sacrifié leur environnement au profit du respect strict de la loi Duflot. Je vous invite à y habiter, si vous aimez ces zones.

Monsieur LAMOUR : Concernant la loi Duflot, je comprends que vous ne souhaitez pas l'appliquer. C'est bien ce que vous venez de dire. Je constate, qu'autour de cette table, un élu de la République, dit officiellement en conseil municipal, qu'il n'appliquera pas une loi. Deuxième chose, quelles sont vos contre-propositions ?

Monsieur HAMON : Ecoutez Monsieur LAMOUR, vous aurez tout le loisir dans les mois à venir, accordez-nous deux mois, parce que l'on va mettre cela en ligne au mois de septembre, de lire cela sur notre site. Et bien évidemment, il y aura beaucoup moins de constructions que ce que vous prévoyez.

Monsieur LAMOUR : Vous venez de dévoiler votre jeu, c'est-à-dire que pendant toute la phase d'élaboration du PLU, vous n'avez rien dit, vous aviez un représentant et vous le savez très bien. Vous n'avez fait aucune proposition, car actuellement vous n'en avez aucune. Comme l'a très bien expliqué Jean JACQUIN, vous jouez sur les peurs pour monter une opposition et vous venez parfaitement de dévoiler votre jeu. Vous n'étiez même pas présent à la réunion de travail du conseil municipal sur le projet de PLU. On connaît très bien la tactique de la chaise vide, qui consiste à ne pas venir pour ne pas être pris en défaut parce qu'on n'a pas de propositions.

Monsieur HAMON : Monsieur LAMOUR, on connaît très bien l'autisme dont vous et votre équipe faites preuve. J'étais en vacances en province et de toute façon, il faut savoir que vous n'êtes à l'écoute de personne en matière de limitation de constructibilité. Je vous le dis tout de suite, je ne ferai pas le jeu de la construction, je ne construirai pas des quartiers entiers et je ne dénaturerai pas des secteurs entiers actuellement naturels sur notre commune.

Monsieur LAMOUR : Une fois de plus, vous élu de la République, dites : je m'assois sur la loi Duflot, je n'en tiens pas compte. C'est exactement ce que vous venez de dire.

Monsieur HAMON : La loi Duflot précise que lorsque l'on n'a pas atteint le quota de logements sociaux, on est soumis à certaines amendes. Je crois que pour l'année 2013 l'amende est de 26 000,00 €. Effectivement, nous payerons des amendes si nous sommes en déficit de logements sociaux. Nous en réaliserons quand même, mais pas les 1 040 logements que vous avez prévus.

Monsieur LAMOUR : Nous avons évalué le montant de l'amende multiplié par 5 en cas de carence, cela avoisine les 500 000,00 €. Les Longipontains vont être ravis de voir leurs impôts augmentés pour payer l'amende.

Madame ANTONETTI : Je vous précise qu'un point d'impôt c'est 30 000,00 €. Faites le calcul du pourcentage d'augmentation d'impôt que représentent 500 000,00 €. Nous allons poursuivre et passer au vote. Nous évoquons le premier point à savoir, le vote sur le bilan de la concertation.

VOTE : Pour arrêter le bilan de la concertation relative à l'élaboration du PLU.

Pour : Mme Delphine ANTONETTI, M. Alain LAMOUR, Mme Marie-Thérèse SCHMALTZ, Mme Agnès PRIVAT, Mme Nicole NASTEV, M. Frédéric MANCEAU, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Bernadette BROSSEAU, M. Philippe CIUCIU, M. Gilbert BOUDET, Mme Silvia THIEBAULT, M. Stéphane DELALANDE, M. Badreddine ZIANE, M. Patrick SOUTUMIER, M. Jean-Guy TAYEB, Mme Liliane ROLLAND, M. Jean JACQUIN, Mme Mireille BABONNEAU, M. Alexandre FACCHIN, Mme Caroline GERENTON, Mme Patricia VINOT-PREFONTAINE, Mme Michèle MEDARD, M. Bertrand DEMAREST.

Contre : M. Philippe HAMON, Mme Martine BOURGY, Mme Françoise JEANNERET.

2) Arrêt du Plan Local d'Urbanisme.

Les études du Plan Local d'Urbanisme, engagées conformément à la délibération du 18 décembre 2008, sont terminées. Il convient désormais d'arrêter le projet ainsi élaboré.

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter le Plan Local d'Urbanisme.

VOTE : Pour arrêter le Plan Local d'Urbanisme.

Pour : Mme Delphine ANTONETTI, M. Alain LAMOUR, Mme Marie-Thérèse SCHMALTZ, Mme Agnès PRIVAT, Mme Nicole NASTEV, M. Frédéric MANCEAU, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Bernadette BROSSEAU, M. Philippe CIUCIU, M. Gilbert BOUDET, Mme Silvia THIEBAULT, M. Stéphane DELALANDE, M. Badreddine ZIANE, M. Patrick SOUTUMIER, M. Jean-Guy TAYEB, Mme Liliane ROLLAND, M. Jean JACQUIN, Mme Mireille BABONNEAU, M. Alexandre FACCHIN, Mme Caroline GERENTON, Mme Patricia VINOT-PREFONTAINE, Mme Michèle MEDARD, M. Bertrand DEMAREST.

Contre : M. Philippe HAMON, Mme Martine BOURGY, Mme Françoise JEANNERET.

Madame ANTONETTI : Je vous rappelle que cet arrêt ouvre l'enquête publique.

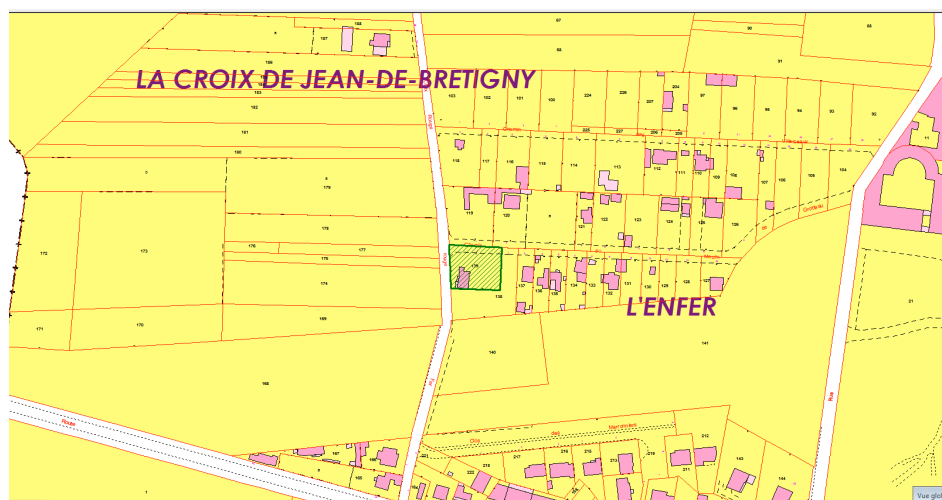
VIII –ACQUISITION DE LA PARCELLE AN N° 139 – Rapporteur Nicole NASTEV

Madame NASTEV : Cette parcelle de 846 m² située à l'angle du chemin de la Croix Rouge Fer et du chemin du Moulin de Grotteau a fait l'objet de l'exercice du droit de préemption urbain conformément à une décision du Maire du 30 juin 2011.

Cette décision a fait l'objet d'un recours déposé par l'acquéreuse au tribunal administratif de Versailles. Suite à l'annulation de ladite décision par jugement du 31 janvier 2013, la commune a interjeté appel.

Toutefois, les propriétaires sont toujours vendeuses de leur bien et favorables pour le céder à la commune. Aussi il est proposé au conseil municipal d'acquérir à l'amiable la parcelle AN n° 139, située en zone NAUH 3

L'avis du service des domaines sera sollicité afin d'en fixer le prix.



VOTE : Pour acquérir la parcelle AN n° 139, à la majorité absolue.

IX –AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS INVESTISSEMENT À LA VILLE DE LONGPONT-SUR-ORGE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX, AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE – Rapporteur Patrick PHILIPPE

Monsieur PHILIPPE : Cette délibération a pour objet de solliciter le versement d'un fonds de concours par la communauté d'agglomération du Val d'Orge à la ville de Longpont-sur-Orge pour les travaux d'enfouissement de réseaux (montant estimé : **70 614,55 € H.T**)

La communauté d'agglomération du Val d'Orge dans le cadre des programmes de voirie associe en 2013 la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux sur le territoire de la ville de Longpont-sur-Orge, conformément au souhait de la ville qui doit financer sur son budget ces travaux, ayant la compétence.

Le fonds de concours s'élève à **21 184,36 euros**.

Une convention est donc proposée entre la ville de Longpont sur Orge et la communauté d'agglomération du Val d'Orge pour fixer les modalités de versement de ce fonds de concours.

Il est rappelé que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions par le bénéficiaire.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'attribution d'un fonds de concours investissement à la ville de Longpont-sur-Orge pour la réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux, avec la communauté d'agglomération du Val d'Orge.

Monsieur JACQUIN : Pouvez-vous nous préciser quels sont les réseaux et les endroits concernés sur la commune, si c'est connu aujourd'hui ?

Monsieur PHILIPPE : Ce sont les réseaux situés au 42 et 48 rue de Lormoy. Je ne sais pas pourquoi ces deux réseaux sont restés en place alors que la rue de Lormoy avait eu un enfouissement bien avant 2008. La communauté d'Agglomération du Val d'Orge a la compétence de faire l'ouverture du réseau mais n'a pas celle de passer le réseau. Cette somme, que nous avançons, sera restituée sur le budget voirie de 2014.

Monsieur HAMON : J'avais une réflexion à faire sur les propos tenus hier par le Premier Ministre Jean-Marc AYRAULT, socialiste, bien que cela ne soit plus votre cas. Je vous lis ses propos : « Nous avons agi en faveur de l'efficacité énergétique dans le logement, et dès la rentrée une nouvelle loi relative à l'urbanisme et au logement visera à limiter l'usage du foncier en concentrant davantage les constructions, pour éviter l'étalement urbain et préserver les terres agricoles. Parallèlement, une loi d'orientation agricole ira exactement dans le même sens, privilégiant les alternatives à une agriculture ultra productiviste ». Qu'évoque cela pour vous Madame ANTONETTI : une limitation de l'étalement urbain et une préservation des terres agricoles ?

Madame ANTONETTI : Je vois difficilement le rapport avec les travaux d'enfouissement des réseaux. Y a-t-il d'autres questions ?

VOTE : Pour autoriser madame le Maire à signer la convention d'attribution d'un fonds de concours investissement à la ville de Longpont-sur-Orge pour la réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux, avec la communauté d'Agglomération du Val d'Orge, **à la majorité absolue,**

X – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE – DÉPÔT DU DOSSIER - Rapporteur Delphine ANTONETTI

Madame ANTONETTI : Les objectifs et les modalités de la nouvelle politique de partenariat avec les territoires essonniers 2013-2017 ont été mis en place par le conseil

général de l'Essonne le 2 juillet 2012, pour la réalisation d'opérations d'investissements concourant à l'aménagement et à l'équipement du territoire sur une durée de cinq ans.

La commune de Longpont sur Orge est entrée dans la procédure de contractualisation et a adopté les conditions d'engagement partenarial le 23 février 2013.

En date du 17 juin 2013 la Commission de concertation a validé le programme prévisionnel d'opérations suivant :

- 1) Construction d'une école élémentaire Espace Jean Ferrat: 1 101 882 € HT
 - 2) Construction d'un centre de loisirs maternel et élémentaire Espace Jean Ferrat : 1 335 911€ HT
- Soit un montant total de 2 437 793 € HT

Le montant maximal de l'enveloppe financière s'élève à 728 120 € auquel sera appliqué un malus de 10 % si l'une des conditions légales n'est pas respectée. Le bonus de 10 % du montant de l'enveloppe est systématiquement appliqué dès que la collectivité s'engage à respecter quatre items du label départemental parmi les sept. En cas de non respect des engagements initiaux pris par la collectivité, le Département sera dans l'obligation de retirer les 10% du bonus (solde).

Montant maximal de l'enveloppe financière	728 120
Malus	72 812
Montant total mobilisable à la signature du contrat	655 308
Bonus intégré dans l'enveloppe initiale	72 812

Au bout de deux ans et demi de la vie du contrat, dans le cadre d'une clause de revoyure, la réalité de la situation de la collectivité est examinée. A cette étape intervient éventuellement le déblocage des fonds relatifs aux bonus/malus.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat de territoire et le programme des opérations suivant pour un montant total de 2 437 793 € HT :

- 1) Construction d'une école élémentaire Espace Jean Ferrat: 1 101 882 € HT
- 2) Construction d'un centre de loisirs maternel et élémentaire Espace Jean Ferrat : 1 335 911€ HT

et de solliciter pour la réalisation du programme d'opérations l'octroi de subventions par le Département, d'un montant total de 728 120 €, sachant que le moindre irrespect de certaines lois constitue des malus.

Monsieur JACQUIN : Vous avez parlé de sept critères, pouvez-vous nous les donner s'il vous plaît ?

Madame ANTONETTI : Vous les avez dans la délibération qui suit, mais je vais vous les lire.

La délibération consiste, pour le conseil municipal, à s'engager à remplir les quatre conditions légales en matière de mise en œuvre et à les respecter dans un délai de deux ans et demi (article 55 de la loi SRU).

- La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage
- La loi du 11 février 2005 relative aux obligations en matière d'emploi et de personnes en situation de handicap c'est la loi accessibilité.
- La loi grenelle 2 du 12 juillet 2010 sur la mise en place d'un plan climat énergie.

La ville s'engage d'ores et déjà à respecter quatre des sept items suivants du label départemental et à les respecter dans un délai de deux ans et demi :

- Un plan égalité homme femme.
- Un plan de lutte contre les discriminations.
- Un plan d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.
- Une stratégie locale en faveur de la biodiversité.
- Une tarification sociale pour les services publics.
- Un plan de climat énergie.
- L'adhésion au fond de solidarité pour le logement.

Voilà les sept items et nous devons en respecter quatre pour obtenir les bonus. Je vous précise que nous n'aurons aucune difficulté à obtenir les bonus.

VOTE : Pour solliciter une subvention dans le cadre du contrat de territoire – dépôt du dossier, **à la majorité absolue.**

XI – GRATUITÉ DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES STAGIAIRES, LES APPRENTIS, LES AGENTS EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION ET LES AGENTS EN CONTRAT EMPLOIS D'AVENIR –

Rapporteur Gilbert BOUDET

Monsieur BOUDET : Le conseil municipal, lors de sa séance du 30 mai 2013, a voté les tarifs 2013/2014 des différentes prestations municipales.

La commune de Longpont sur Orge souhaite maintenir la gratuité de la restauration scolaire pour les stagiaires, les apprentis, les agents en contrat unique d'insertion et les agents en contrat emplois d'avenir, pour l'année scolaire 2013/2014

Il est proposé au conseil municipal de voter la gratuité de la restauration scolaire pour les stagiaires, les apprentis, les agents en contrat unique d'insertion et les agents en contrat emplois d'avenir, pour l'année scolaire 2013/2014.

VOTE : Pour approuver la gratuité de la restauration scolaire pour les stagiaires, les apprentis, les agents en contrat unique d'insertion et les agents en contrat emplois d'avenir, **à la majorité absolue.**

XII – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Rapporteur Martine THOMPSON

Madame THOMPSON : Lors de sa séance du 21 mars 2013, le conseil municipal a voté les montants des subventions aux associations qui ont fourni les documents demandés avant cette date.

A la suite du vote du 21 mars 2013, subsiste une réserve destinée à l'attribution de subventions aux associations qui fournissent ultérieurement les documents demandés.

Après étude des documents transmis par les associations « Association des Familles », « La Bande à Puce », « Les Paniers de Longpont », « Sauvons Longpont » et « USEP Lormoy », il est proposé au conseil municipal de voter le montant des subventions aux associations suivantes :

Vote mars 2013	60 903,00 €
Association des familles	150,00 €
Bande à puce	1 100,00 €
Paniers de Longpont	1 380,00 €
Sauvons Longpont	150,00 €
USEP	2 000,00 €
Vote juillet 2013	4 780,00 €
Reste à ventiler	2 004,00 €
TOTAL GENERAL	67 687,00 €

Je vous rappelle que les règles d'attribution de subvention sont :

17 € par enfant ou jeune de moins de 25 ans Longipontain.

8 € par adulte Longipontain.

150 € pour les associations qui sont en création.

VOTE : Pour attribuer les subventions aux associations, **à la majorité absolue.**

XIII – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRIMITIF 2013 – Rapporteur Delphine ANTONETTI

Madame ANTONETTI : Le budget de la commune est un document de prévision budgétaire qu'il convient d'affiner au cours de l'exercice. Des modifications des autorisations budgétaires sont proposées dans les décisions modificatives afin de permettre au conseil municipal d'autoriser une ventilation des crédits au plus près de la réalité des besoins.

La deuxième décision modificative de l'exercice 2013, présente ici :

➤ des ajustements d'inscriptions en dépenses d'investissement par des virements de crédits.

Elle s'établit à :

➤ une somme nulle en dépenses d'investissement.

OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	REDUCTION DEPENSES	AUGMENTATIO N DEPENSES
INFORMATIQUE	20	2051 Concessions et droits similaires (D)		6 000,00
MATERIEL DE BUREAU	21	2183 Matériel de bureau et matériel informatique (D)		600,00
100 DIVERS	21	2152 Installations de voirie (D)		15 000,00
211 PATRIMOINE BATI MULTISITE	21	2158 Autres installations, matériel et outillage technique (D)		3 400,00
212 ABORDS DE L'ECOLE	21	2135 Installations générales, agencements, aménagements (D)		4 000,00
215 PAVE	20	2031 Frais d'études (D)		10 000,00
100 DIVERS	21	21534 Réseaux d'électrification (D)	15 000,00	
105 SERVICES TECHNIQUES	20	2031 Frais d'études (D)	10 000,00	
183 POLE ENFANCE	20	2031 Frais d'études (D)	10 000,00	
211 PATRIMOINE BATI MULTISITE	21	2135 Installations générales, agencements, aménagements (D)	4 000,00	
209 AUTRES INSTALLATION S	21	2188 Autres opérations	15 000,00	
209 AUTRES INSTALLATION S	21	2121 Plantation d'arbres et d'arbustes	10 000,00	
211PATRIMONE MULTIBATI	21	2158 Autres installations		25 000,00
			- 64 000,00	+ 64 000,00E

Madame JEANNERET : J'aimerais savoir où se trouvent les réseaux d'électrification, est-ce à des endroits où il n'y a pas d'électricité ?

Madame ANTONETTI : Ce n'est pas la suppression d'un budget, c'est la réduction d'un budget par rapport au besoin. En fait, nous avons prévu un certain nombre de dépenses sur le budget, alors que la compétence a été reprise par le Val d'Orge et que la plupart des travaux d'électrification sont pris en charge par celui-ci.

Madame JEANNERET : J'aimerais savoir où cela se situe ?

Madame ANTONETTI : C'est l'éclairage public de la ville devenu une compétence du Val d'Orge.

Madame JEANNERET : Pourquoi faites-vous une réduction de dépenses pour les plantations d'arbres et d'arbustes ?

Madame ANTONETTI : C'est une diminution globale des dépenses prévues. On me signale que sur les plantations d'arbres et d'arbustes cette diminution de dépenses est issue du marché qui s'avère être un petit peu moins onéreux que prévu et qui nous permet de réduire le budget.

Madame JEANNERET : Cela concerne l'ensemble de la commune ?

Madame ANTONETTI : Oui.

VOTE : Pour modifier le budget primitif 2013.

Pour : Mme Delphine ANTONETTI, M. Alain LAMOUR, Mme Marie-Thérèse SCHMALTZ, Mme Agnès PRIVAT, Mme Nicole NASTEV, M. Frédéric MANCEAU, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Bernadette BROSSEAU, M. Philippe CIUCIU, M. Gilbert BOUDET, Mme Silvia THIEBAULT, M. Stéphane DELALANDE, M. Badreddine ZIANE, M. Patrick SOUTUMIER, M. Jean-Guy TAYEB, Mme Liliane ROLLAND, Mme Mireille BABONNEAU, M. Alexandre FACCHIN, Mme Caroline GERENTON, Mme Patricia VINOT-PREFONTAINE, Mme Michèle MEDARD.

Contre : M. Philippe HAMON, Mme Martine BOURGY, Mme Françoise JEANNERET.

Abstentions : M. Jean JACQUIN, M. Bertrand DEMAREST.

XIV – AVENANT N° 3 AU MARCHÉ DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DES DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA CONFECTION DES REPAS – Rapporteur Marie-Thérèse SCHMALTZ

Madame SCHMALTZ : Par marché n° 2011/04 notifié le 22 juillet 2011, la ville de Longpont-sur-Orge a confié à Sodexo la mission de fournir et de livrer les denrées alimentaires à la cuisine centrale de Lormoy, en vue de la confection des repas à destination des enfants des écoles, centres de loisirs, crèche parentale, personnel communal et enseignants.

Afin de mettre aux normes la cuisine centrale de Lormoy, la commune doit procéder à sa fermeture pendant la durée des travaux de mise en conformité, soit du lundi 15 juillet 2013 au mardi 27 août 2013.

Soucieuse de garantir la continuité du service de restauration collective au cours de cette période, la ville a sollicité Sodexo afin d'adapter de manière transitoire les modalités d'exécution du contrat.

Pendant la période des travaux, Sodexo assurera la prestation de restauration selon le procédé de livraison de repas en liaison froide.

Je vous explique rapidement la différence entre liaison froide et liaison chaude. La liaison chaude est la procédure actuelle qui permet aux enfants d'avoir des repas de qualité, c'est-à-dire, des repas « maison », confectionnés avec des produits frais préparés en cuisine centrale. Quant à la liaison froide, c'est simplement des repas déjà préparés et réchauffés au micro-onde.

A Longpont-sur-Orge nous tenons à avoir une restauration de qualité pour les enfants, la liaison chaude est donc pratiquée. Aujourd'hui, nous sommes obligés de passer en liaison froide puisque la cuisine centrale va être fermée pour quelques semaines.

Il est donc nécessaire de signer un avenant n° 3 au marché initial fixant les modalités d'exécution de la prestation de restauration durant la période du 15 juillet 2013 au 27 août 2013 inclus.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 3 au marché de fourniture et de livraison des denrées alimentaires pour la confection des repas.

VOTE : Pour autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 3 au marché de fourniture et de livraison des denrées alimentaires pour la confection des repas, **à la majorité absolue.**

Madame ANTONETTI : L'ordre du jour étant épuisé, nous abordons les questions diverses.

Monsieur MANCEAU : Je voudrais revenir sur quelques documents distribués à la population et notamment un dernier tract intitulé « dernière minute ».

Je voudrais m'adresser, si vous le permettez chers collègues, à vous Monsieur HAMON, puisque vous en êtes le porteur, pour vous dire que le rôle d'une opposition est important et respectable dans le jeu démocratique. Encore faut-il qu'il se joue sur des bases saines. Je voudrais revenir sur votre dernier document, à la fois sur la forme et sur le fond.

Sur la forme, votre tract intitulé « dernière minute », titre assez évocateur, ainsi que les précédents, cible de manière répétée Madame ANTONETTI en tant qu'individu. Je voudrais vous rappeler que vous omettez sciemment la fonction de Madame le Maire. Je sais que cela vous gêne mais c'est le résultat des urnes et il faudra un jour que vous l'admettiez, cela se soigne très très bien.

Ce pilonnage personnalisé en rouge n'est pas s'en rappeler des méthodes extrémistes, opposées aux valeurs humanistes, Monsieur HAMON. Les valeurs humanistes, Monsieur HAMON, je vous les rappelle car vous avez tendance à les oublier. Je vous rappelle que Madame le Maire est entourée d'une équipe de la majorité municipale qui

assume pleinement les politiques publiques locales mises en œuvre. Je vous invite à essayer de respecter les individus et à faire valoir vos oppositions sur le fond. J'en viens donc sur le fond.

Dans votre tract Monsieur HAMON, vous évoquez plusieurs points et je voudrais essayer d'éclairer les informations et les lanternes de l'ensemble des participants, ici, dans cette assemblée. Vous évoquez, vous pointez l'engagement financier porté par la commune. Vous ne faites que l'addition des dépenses, et vous oubliez les recettes, notamment sur les subventions. Les chiffres de coût, pour la commune, que vous avancez, sont erronés, voire faux. Par ailleurs, la gestion communale n'a pas l'air de trop vous déplaire puisque vous approuvez le compte administratif depuis 3 ans, lors des différents conseils municipaux. Vous évoquez la qualité des services aux Longipontains qui serait fortement dégradée. Je vous rappelle que nous avons institué l'ouverture de la mairie le mercredi matin. Pour les jeunes, l'ouverture d'un espace jeunesse accueille les adolescents pendant les vacances, ce qui n'existait pas, une restauration scolaire en régie avec une amélioration considérable de qualité des plats servis aux enfants. Vous êtes, en qualité d'élu, invité à y goûter.

En ce qui concerne la politique culturelle et associative, aujourd'hui, il se passe des choses à Longpont-sur-Orge, je ne sais pas si c'était le cas avant. Le ramassage systématique des dépôts sauvages est réalisé dans les 24 heures, il y a eu une nette amélioration sur le traitement des dépôts sauvages et je rappellerais en parallèle que les élus ont sciemment mis en place une astreinte pour les urgences, qui fonctionne. Si vous n'avez pas le bon numéro, on vous le donnera il n'y a aucun problème, nous avons toujours été en capacité de répondre à toutes les doléances des habitants.

Vous avez aussi évoqué la dégradation des conditions de transport des écoliers. Aucune dégradation n'est constatée. Au contraire, à partir de septembre on devrait bénéficier des services de l'Agglo Bus qui devra permettre aux collégiens de disposer d'un moyen de transport collectif aux heures creuses. Cela n'existait pas, voilà un plus.

Concernant la voirie non entretenue et les aménagements hasardeux, je pense que cela est une interprétation certainement subjective. Il y a eu cette année une campagne sans précédent de rebouchage de nids de poule.

Quant aux aménagements hasardeux que vous évoquez, je peux vous en citer quelques uns :

- sécurisation par chicane de la rue de la Tourelle, est-ce un aménagement hasardeux ?
- sécurisation de la rue de Leuville avec chicane et dos d'âne, est-ce aussi est un aménagement hasardeux ? En tout cas, je vous pose la question.
- réfection de la rue de Lormoy avec un vrai trottoir, est-ce un aménagement hasardeux ?
- aménagement d'un trottoir chemin de Biron, est-ce aussi un aménagement hasardeux ?

Je continue la liste, et encore, celle que nous avons n'est pas exhaustive.

- sécurisation du carrefour André Chermette/Claude Debussy, là aussi c'est un programme qui démarre la semaine prochaine, est-ce un aménagement hasardeux ?
- création d'un parking au Pré à l'Ane avec sécurisation par éclairage, est-ce un aménagement hasardeux ?
- reprise du trottoir montant de la rue de Paris, est-ce un aménagement hasardeux ?

Vous avez également évoqué la question de nos anciens laissés pour compte de la politique municipale :

- création d'un service sénior avec une personne à plein temps.
- élargissement de la livraison des repas à domicile aux soirs, week-end et jours fériés.
- soutien à la création du club informatique.
- organisation de goûters en plus du repas des vœux.
- rénovation de la salle du 40 rue de Lormoy où se réunit le club des Villarceaux.
- création d'un trottoir correct pour y accéder.

En ce qui concerne le centre asphyxié, déserté par ses commerçants, vous avez évoqué à maintes reprises cette question là, elle est cruciale, on a plusieurs fois évoqué le sujet ensemble. On va attendre quelques mois et je pense qu'on pourra certainement en reparler.

La cerise sur le gâteau, Monsieur HAMON, c'est l'augmentation arbitraire des tarifs de cantine et de garderie, on vient de l'aborder avec la gratuité pour un certain nombre de personnel. Vous ne vous en souvenez peut-être pas, mais vous avez voté pour l'augmentation des tarifs de cantine et de garderie pas plus tard qu'au dernier conseil municipal le 30 mai. Vous avez voté « pour » en 2012, conseil municipal du 24 mai 2012, en 2011, conseil municipal du 29 novembre 2011, en 2010, conseil municipal du 25 novembre 2010, en 2009, conseil municipal du 26 novembre 2009 et en 2008, conseil municipal du 18 décembre 2008. Depuis le début du mandat, vous avez voté pour l'augmentation des tarifs de cantine et de garderie.

Dans tout ce que vous évoquez dans votre hebdo « dernière minute » il y a un peu de contradiction. Je voudrais simplement vous dire, Monsieur HAMON, et soyez aimable de m'écouter jusqu'au bout, face à ce flot d'affirmations tronquées, contradictoires, qui n'a de cesse d'attiser les tensions et les partis pris, à l'opposé de la cohésion d'une population pour son territoire, je vous poserai simplement la question suivante, Monsieur HAMON : Quels sont vos propositions et projets pour Longpont-sur-Orge ?

Monsieur JACQUIN : J'ai deux questions diverses. La première concerne les orages qui ont eu lieu il y a peu de temps, des orages très violents qui se sont abattus sur la commune et qui ont provoqué des inondations dans un certain nombre d'habitations. Le Mort Rû est connu pour être particulièrement violent lorsqu'il est en crue et porte une partie de la responsabilité. Personnellement, puisque je suis riverain du Rû, j'ai constaté des dégâts dont la nature devrait interpeller le SIVOA. Un linéaire important de berges a purement et simplement été emporté par les flots sur une profondeur de 60 centimètres provoquant l'effondrement de la berge. C'est un phénomène ancien et récurrent, qui s'accélère à chaque crue sur tout le long du Rû. Les berges, vous le savez, sont très

fragiles et le lit du Rû se creuse régulièrement ce qui accélère la déstabilisation des berges.

Il y a quelques années le SIVOA avait proposé un projet en deux phases, pour restaurer les berges et creuser 3 bassins d'étalement des orages. Techniquement les travaux qui étaient prévus répondaient certainement aux problèmes. Par contre leur mise en œuvre telle qu'elle était envisagée était en revanche très contestable. A l'époque, j'avais dénoncé la mauvaise programmation des travaux et surtout l'absence de garantie de financement pour la phase 2.

Quelques travaux de restauration des berges ont été commencés puis stoppés suite à un orage qui avait dévasté certains ouvrages. Ce qui n'est pas très étonnant. Aujourd'hui, c'est travaux sont purement et simplement en panne depuis plusieurs années et sont même remis en cause faute de financement. Le Rû quant à lui n'attend pas, il continue de se dégrader. Je considère personnellement que le SIVOA porte une certaine responsabilité dans la situation que nous connaissons aujourd'hui, du fait de ses atermoiements. Du fait de tout cela, on se retrouve dans une situation assez inextricable puisque certains riverains ont vu leur berge restaurée aux frais du contribuable.

Dans ces conditions, je doute que les autres riverains prennent à leur charge les travaux nécessaires. Enfin, à plusieurs reprises et encore très récemment, je vous ai alertée sur un lieu en particulier, où à l'occasion d'un prochain orage, un effondrement majeur pourrait se produire, et qui obstruerait totalement le Rû.

J'ai deux questions très simples, que compte faire le SIVOA pour reprendre le chantier dont l'urgence est avérée ? Quel est le montant des frais déjà engagé par le SIVOA ? Pour l'instant, c'est une pure perte qui constitue, de fait, un gaspillage d'argent public. J'appelle cela un ratage du SIVOA qui fait du bon boulot par ailleurs dans la vallée de l'Orge, il faut le reconnaître, mais il semble que ce serait nécessaire que celui-ci délègue ici des personnes pour nous expliquer ce qu'il compte faire et surtout que l'on connaisse les raisons de cette situation et les moyens mis en œuvre pour y remédier.

Madame ANTONETTI : D'une façon générale, sur les inondations qui ont frappé de nombreux concitoyens et qui sont dues aux orages répétés que nous avons connus, il y a maintenant deux semaines, vous avez bien compris qu'il s'agissait d'événements exceptionnels mais qui ont quand même une tendance à devenir récurrents. Nous avons été présents autant que possible auprès des citoyens, mais malheureusement, il n'y a pas grand-chose à faire, puisqu'encore une fois, il s'agit d'événements exceptionnels.

En revanche, la ville a déjà monté le dossier de demande de catastrophe naturelle qui appuie les dossiers d'assurance des particuliers, et s'est rapprochée d'un collectif de maires qui a pour objet de s'assurer que cet état de catastrophe naturelle pour le département de l'Essonne soit bien arrêté par le Préfet afin de favoriser les demandes de remboursement des particuliers auprès de leur assurance.

D'une façon générale, sur ces inondations, un diagnostic va avoir lieu. On a ciblé les points noirs et les services de l'Agglomération du Val d'Orge, en charge des eaux usées

et des eaux pluviales, vont faire le tour de ces points pour cerner les causes et préconiser les mesures possibles à mettre en œuvre.

Je vous précise que l'on ne peut pas surdimensionner les réseaux pour absorber de telles quantités d'eau pluviale et que la principale cause a été la répétition des orages. L'eau a été, lors du premier orage du dimanche, absorbée par les nombreux champs de Longpont-sur-Orge mais à partir du deuxième et du troisième épisode orageux les champs étaient totalement gonflés d'eau et n'ont pas pu l'absorber. La preuve en est, c'est que la personne inondée, est passée au journal télévisé lors du deuxième orage. Elle se situait sur un point haut de la commune et sur un plateau, ce sont les eaux des champs qui se sont engouffrées dans sa résidence.

Sur la question du Mort Rû, effectivement, cela fait des années malheureusement que l'on signale que le Mort Rû monte en charge extrêmement rapidement et qu'il est dangereux. En temps normal, c'est un tout petit filet d'eau, et en temps d'orage cela peut devenir un monstre. Je vous rappelle que le Mort Rû, et vous le savez Monsieur JACQUIN, est ce que l'on appelle un cour d'eau domanial c'est-à-dire qu'il est privé et qu'il appartient aux propriétaires situés le long des berges et du cour d'eau.

Dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général, un projet a été mené avec le SIVOA. Il y a eu d'abord des problèmes puisque les premiers travaux ont été assez vite embarqués par la puissance du Rû. Ensuite l'agence de l'eau a suspendu les financements précisant qu'elle les réorientait vers des réflexions sur l'eau potable et sur des passages en régie publique de l'eau. Aujourd'hui, elle considère que l'aménagement du Rû n'est plus une priorité et coupe tous les financements.

Vous m'avez alertée sur l'état d'abandon du projet il y a quelques mois. Je me suis rapprochée du SIVOA et notamment du Président de la commission « Mort Rû » qui est le Maire de Montlhéry. Le Mort Rû ne passe pas à Montlhéry, mais ce n'est pas grave.

J'ai appris que le projet avait été abandonné faute de subventions et je lui ai demandé de venir faire une réunion publique de présentation sur la situation. Cela va être fait à l'automne et j'en ai profité pour demander au SIVOA de nous présenter un projet alternatif qui garantisse la sécurité et la rénovation des berges. Je pense que le SIVOA pourrait éventuellement prolonger la déclaration d'intérêt général.

Pour le coût, je vous répondrais plus tard avec les chiffres précis sur la rénovation des berges aux frais des contribuables, ce cour d'eau étant strictement privé. Je vous répondrais par écrit sur ce montant, car je ne le connais pas.

Monsieur JACQUIN : Je pense qu'il faut être conscient d'une chose, c'est que sur tout le parcours du Mort Rû, aucune action n'est concertée et les travaux que les uns et les autres pourraient faire ne serviraient strictement à rien. C'est la raison pour laquelle je peux vous dire que personne ne s'engagera dans ce dossier. On va vers une situation qui va se dégrader inéluctablement.

Madame ANTONETTI : Mais nous sommes bien d'accord que la meilleure solution est que les cours d'eaux soient traités par des professionnels et rendus à l'espace public puisque de toute façon les propriétaires privés de ces parcelles ne sont pas en capacité

de les entretenir et de faire les travaux nécessaires pour garantir la sécurité. Vous savez aussi, que lors du premier projet, lorsque nous avons abordé la question des rétrocessions, nous avons eu des rétractations complètes. Effectivement, il y a une solution, c'est la maîtrise publique. Nous aurons à l'automne un nouveau projet et soyez assuré de ma vigilance.

Monsieur HAMON : Je remercie Monsieur MANCEAU de faire allusion à notre dernière publication qui est le fruit d'un travail collectif de notre groupe, de notre association et qui est le porte-parole des réclamations et des doléances de nombreux habitants, dont nous faisons l'écho.

Visiblement, ce tract est plein de vérités et sur le fond c'est ce qui vous gêne. Ces tracts sont des signaux d'alarme et je pense que la population a aujourd'hui pris conscience des risques qui se présentent à notre commune. A propos de mensonges, ce que je voudrais dénoncer c'est la stratégie du mensonge de Madame le Maire.

Madame ANTONETTI, vous avez commencé, dès votre élection, à faire campagne sous la bannière socialiste avant d'inviter Monsieur MELENCHON le soir de votre élection et de rejoindre le front de gauche, premier mensonge. Deuxième mensonge, sur tous vos tracts de campagne, le pôle enfance était votre priorité. En fait c'est un projet qui a été retardé de quatre ans, pour construire une école maternelle vide à 3 000 000,00 €. Il a fallu pour la remplir se dépêcher de fermer des classes dans les autres écoles pour maintenir difficilement trois classes et cela grâce aux parents d'élèves précisément de Guiperreux. Ce nouveau groupe scolaire est le préambule pour lancer la construction massive de vos logements sociaux.

Troisième mensonge, le pôle enfance est abandonné après plus de 1,35 millions d'euros de dépenses et cinq ans de promesses non tenues.

Quatrième mensonge, pendant toute la campagne, vous souhaitiez préserver les paysages de Longpont-sur-Orge et les charmes de notre village. Nous voyons aujourd'hui la finalisation de votre plan local d'urbanisme élaboré, je le répète en catimini. Le PLU, une mauvaise copie dictée par le dogmatisme d'une minorité, parce que, Madame ANTONETTI, à Longpont-sur-Orge, vous êtes minoritaire et vous le savez très bien.

Votre seul objectif, répondre dans la précipitation aux problèmes du mal logement dans la région parisienne, par la construction massive de 600 logements sociaux, en bétonnant nos quartiers et en détruisant nos espaces naturels. Après un travail confidentiel, par un comité ultra restreint, le comité de pilotage, dont nous ne faisons pas partie, et dont on nous rendait des comptes au minimum, sans communication donnée à l'ensemble des élus, votre équipe d'extrême gauche a finalement dû consentir un effort de transparence auprès de la population. Il a fallu que notre groupe d'opposition, lance par voie de tract, un véritable signal d'alarme pour faire connaître les manœuvres en cours sur ce sujet que les Longipontains ont tant à cœur.

Votre parodie de concertation n'a trompé personne. Les Longipontains présents lors des réunions d'information ont pu vérifier par eux-mêmes. « Posez toutes vos questions,

nous y répondrons plus tard », puis, « on termine la réunion puisqu'il est l'heure » sans y avoir répondu. Belle stratégie de communication de votre majorité de gauche radicale. La fin de votre mandat pointe à l'horizon, mandat qui n'aurait jamais dû exister et qui voit votre équipe tentée d'imposer sa vision d'urbanisme idéologique et ce aux détriments des Longipontains.

En réaction, le quartier de Guiperreux, le plus durement touché, se soulève. Ce front de révolte se propagera bientôt au Centre, menacé d'urbanisation massive à dominante HLM comme Longpont-sur-Orge n'en a jamais connu. Adopter ce PLU détruirait notre cadre de vie, déstabiliserait notre commune et déprécierait définitivement la valeur de nos patrimoines. Notre politique en matière d'urbanisme sera radicalement différente. Les Longipontains auront à faire un choix clair en mars 2014.

Madame BABONNEAU : Au grand regret des habitants de Longpont Centre, deux commerçants ont fermé leur boutique. Quel est le devenir des commerces au Centre ? Quelle aide leur a été apportée ou fournie durant les travaux, ou quel conseil pour éviter cette fermeture ? C'est un véritable regret pour les habitants de Longpont Centre.

Madame ANTONETTI : Madame BABONNEAU, je vais vous demander de vous référer au dossier du précédent conseil dans le cadre duquel nous avons institué une commission de règlement amiable qui permettra d'indemniser les commerçants de la place pour le préjudice subi du fait des travaux. Un dossier a été transmis au boulanger, au café et plus récemment à la pharmacie pour le côté parapharmacie. Nous avons repris contact avec la chambre de commerce pour voir s'il était possible de l'inclure. Cela ne préjuge pas du résultat de la commission amiable mais en tout cas les dossiers ont été distribués et je précise que le boulanger l'a déjà rendu. Nous attendons celui de la pharmacie et du café.

Je vous précise que le café a fermé mais c'était prévisible puisque me semble-il, il est en cours de vente. Il y aurait un repreneur.

En revanche, nous n'avons pas ce type de nouvelle de la part de la pharmacie et de la présence d'une pharmacie en centre ville. Nous avons évoqué, lors du précédent conseil, combien une pharmacie était liée, non pas à l'activité économique et du centre, mais au nombre de médecins prescripteurs. Malheureusement le docteur LEFEVRE a arrêté son activité, sans être remplacé, depuis un peu plus d'un an, ce qui a laissé des conséquences sur la pharmacie.

Madame BABONNEAU : Au niveau des aides, effectivement j'étais au courant qu'il y avait des indemnités possibles pour les dédommager durant les travaux. Etait-il possible de les aider au moment des travaux, où là, un déblocage financier aurait été important pour les aider à maintenir leur activité. Je parle principalement du commerce « café » comme celui de la boulangerie.

Madame ANTONETTI : Il y a une règle très simple, c'est que l'argent public ne peut pas financer une activité privée. Il n'y avait aucune solution de type subvention à une activité. Le patrimoine commun public ne peut pas enrichir le patrimoine privé. Nous avons essayé de faire travailler le boulanger autant que possible sans pénaliser l'autre

qui doit pouvoir vivre aussi. Je me permets, à cette occasion, de vous rappeler que le marché de pain scolaire, lorsque nous sommes arrivés à la municipalité, a été partagé entre les deux boulangers, un chiffre d'affaire identique, de façon à ce que l'équité soit respectée. J'ai bien précisé à nos deux boulangers que le marché de pain serait coupé en deux tant qu'il y aurait deux boulangers et en trois quand il y en aurait trois et ainsi de suite.

Cette mesure a été respectée et nous avons, en dehors de cela, passé commande autant que possible au boulanger. Vous avez vu les panneaux que nous avons mis en entrée de ville pour inciter les citoyens à soutenir ce commerce local. J'ai proposé également au boulanger de le soutenir par un courrier destiné à sa banque, mais il n'a pas donné suite. Il a eu plusieurs propositions auxquelles il n'a pas donné suite non plus. Voilà tout ce que l'on a pu mettre en œuvre légalement.

Monsieur DELALANDE : Monsieur HAMON nous a appelés « groupe d'extrême gauche ». Je dois vous rappeler que dans le groupe d'extrême gauche, il y a quand même des socialistes qui ne sont pas considérés jusqu'à preuve du contraire comme extrême gauche et des écologistes. Un petit rappel historique, en 2008 Monsieur MELENCHON, à mes souvenirs, était encore socialiste. C'est en 2009 que le parti de gauche a dû être créé.

Monsieur JACQUIN : Je voulais surtout faire un commentaire sur le transfert de compétence assainissement au Val d'Orge, car comme tous les Longipontains, j'ai reçu un courrier signé par vous-même et par Monsieur TANGUY, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement. Ce courrier faisait état, je dirais très pudiquement, d'une modification tarifaire. La part de collecte du SIVOA est remplacée par une part unique de la CAVO. Il faut tout lire car cela ne se fait pas à coût constant. Il en résultera une augmentation, certes peu élevée, mais quand même de 0,48 % par foyer, soit 2.70 € sur la facture annuelle. C'est vrai cela peu paraître anodin, mais ceci dit la CAVO va empocher au passage 7 000 € sur l'année.

Ce n'est pas le montant en soi qui m'interpelle, mais plutôt la contradiction flagrante entre cette hausse de la facture d'eau qui correspond à des coûts purement administratifs et la vocation des EPCI qui est de faire des économies d'échelle en mutualisant les services au profit des usagers. Ici, c'est exactement l'inverse qui se produit et je ne pense pas que nous allons trouver quelques services supplémentaires derrière cette hausse.

Madame ANTONETTI : La hausse sur 120 m³ annuels de consommation moyenne représentera 2,70 €, c'est une hausse qui correspond à l'harmonisation avec les tarifs du Val d'Orge. Sur le prix de l'eau, nous arrivons en fin de délégation de service public sur l'eau potable. A échéance de trois ans, lors du renouvellement de la délégation de service public, on a le choix d'un passage en régie publique de l'eau, et à ce moment là, comme nous passons d'un bassin de moins de 20 000 habitants à un bassin de 130 000 habitants, la négociation des tarifs sera considérable.

Je ne peux que vous renvoyer à cette échéance où je pense que le prix de l'eau baissera de façon significative, ce qui ne sera pas difficile pour Longpont-sur-Orge dans la

mesure où nous sortons d'une délégation de service public sur l'eau potable qui est proprement scandaleuse dont la tarification est assise sur des travaux de 1997 à 2017.

Cela fait des années que sur la base d'une délégation de service public, totalement scandaleuse, les Longipontains payent pour les travaux d'adduction d'eau potable des communes de Nozay, de La Ville du Bois et aucuns travaux à Longpont-sur-Orge. C'est clair que nous reviendrons sur ces contrats qui n'ont certes pas été négociés dans l'intérêt des Longipontains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.